

# Tables des matières

1. CONTEX	(TE, ENJEUX ET STRATEGIE	6
1.1. E	LEMENTS DE CONTEXTE	6
1.1.1.	Pandémie et reprise de la croissance	
1.1.2.	Taux d'intérêts	
1.1.3.	Plan de relance 2020-2022	7
1.1.4.	Croissance démographique dans le Morbihan	7
1.1.5.	Dynamisme économique en Morbihan	
1.2. E	NJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	8
1.2.1.	Une politique volontariste d'investissement	
1.2.2.	Des exigences accrues en matière d'exploitation	
1.2.3.	Des partenariats	
1.2.4.	L'expertise interne	9
2. DEPE	NSES ET RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE	10
2.1. D	EPENSES D'EXPLOITATION	10
2.1.1.	Répartition des charges	
2.1.2.	La rémunération des exploitants	11
2.1.3.	Les achats d'eau	12
2.1.4.	Charges de personnel et évolution des ressources humaines	12
2.1.5.	Les partenariats	13
2.1.6.	L'évolution prévisionnelle des dépenses d'exploitation	14
2.2. L	ES RECETTES D'EXPLOITATION	15
2.2.1.	Les volumes d'eau vendus	
2.2.2.	La politique tarifaire	15
2.2.3.	Le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG)	16
2.2.4.	Les tarifs aux abonnés de Distribution	17
3. EQUII	LIBRE BUDGETAIRE	19
3.1. C	OMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS 2021	19
3.1.1.	Budget Principal Production-Transport	
3.1.2.	Budget annexe Distribution	21
3.2. E	XCEDENTS D'EXPLOITATION CUMULES	22
3.2.1.	Un fonds de roulement minimum conservé au Budget Principal Production-Transport	 22
3.2.2.	Stabilisation du fonds de roulement en Distribution	
3.3. P	ROSPECTIVE BUDGETAIRE	24
3.3.1.	Budget Principal Production-Transport	
3.3.2.	Budget Distribution	
3.4. L	'EPARGNE	
3.4.1.	Définitions	
3.4.2.	Un plancher d'autofinancement au Budget Principal Production-Transport	 29
3.4.3.	La stabilité financière du Budget Distribution	
4. GESTI	ON DE LA DETTE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	32
4.1. S	UIVI DE LA DETTE	32
	Encours de la dette	
	Evolution prévisionnelle de la dette	
	Capacité de désendettement	
	INVESTISSEMENT	37

CONCLUSIO	ON	43
4.3.2.	Le PPI en Distribution	4:
4.3.1.	Le PPI en Production-Transport	39
4.3. PR	ROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS	39
4.2.4.	Les aides à l'investissement de l'agence de l'eau Loire Bretagne	38
4.2.3.	Etat d'actif au 31 décembre 2021	38
4.2.2.	Programmes d'investissement territorialisés en Distribution	38
4.2.1.	Politique d'investissement structurante en Production-Transport	37

#### Cadre réglementaire

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et des établissements publics.

Prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le DOB a vocation à éclairer les élus locaux dans les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour l'année à venir. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, permettant ainsi aux membres du Comité Syndical d'appréhender les conditions d'élaboration des budgets.

Le rapport d'orientations budgétaires, prévu par l'article L.2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ...
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Si les membres du Comité sont invités à réagir sur toutes les informations présentées dans le rapport, les grandes lignes du débat s'articulent principalement autour des thématiques suivantes :

- Orientations budgétaires portant notamment sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes;
- Hypothèses d'évolutions retenues en matière tarifaire ;
- Structure et évolution des effectifs et des charges de personnel;
- Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement et des enveloppes affectées ;
- Structure et gestion de la dette contractée et perspectives d'évolution de l'encours.

#### Calendrier

Les projets de budgets 2022 seront présentés aux membres du Comité Syndical lors de la réunion du 25 mars 2022.

#### **Préambule**

L'intérêt général visé par Eau du Morbihan repose sur un principe : de l'eau pour tous et au juste prix ainsi que sur 2 enjeux principaux :

- La continuité du service public : prévenir l'activité contre tout événement pouvant entraîner un dysfonctionnement ou une discontinuité du service public de Production, de Transport et de Distribution d'eau potable ;
- L'amélioration continue du service public rendu à l'abonné : permettre une amélioration continue et progressive de la qualité, la pertinence, l'équité ou encore la proximité du service, autrement dit, trouver l'adéquation entre les services rendus et les besoins effectifs de la population.

A ce titre, Eau du Morbihan exerce pour ses membres 2 compétences, qui font l'objet de 2 budgets distincts :

- > La Production et le Transport, compétences obligatoires, retracées au sein du Budget Principal;
- 4 | Eau du Morbihan | service de Production, de Transport et de Distribution d'eau potable

La Distribution, compétence à la carte, déclinée dans un budget annexe.

Même si certaines données financières et statistiques peuvent être consolidées entre les 2 budgets, un certain nombre de thématiques font l'objet de présentations distinctes, pour les raisons suivantes :

- Les 2 budgets sont financièrement autonomes ;
- La Distribution, compétence à la carte, ne concerne pas tous les membres de Eau du Morbihan ;
- Les situations financières et les enjeux budgétaires des 2 budgets sont différents.

Les orientations budgétaires qui suivent s'appuient sur plusieurs éléments de contexte et sur la situation financière du Syndicat. Elles doivent permettre de décliner, au niveau financier, les priorités fixées par les élus.

Au 31 décembre 2021, la situation financière peut sembler confortable sur les 2 budgets mais le contexte économique occasionnant une importante hausse des coûts des matières premières et les nouvelles contraintes sanitaires imposées aux Producteurs d'eau potable, appellent à la prudence.

L'équilibre à terme de la section d'exploitation du budget Principal Production-Transport, reste un enjeu majeur et il appartiendra chaque année aux membres de l'assemblée de se prononcer sur les éventuelles mesures de correction à apporter au tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) et au programme pluriannuel d'investissement (PPI), pour faire face à l'évolution constante des dépenses de fonctionnement, les hausses conjoncturelles des prix de marchés de travaux et les charges nouvelles imposées par la réglementation.

Le budget Distribution présente encore des résultats excédentaires, qui permet au Syndicat de conduire une politique tarifaire visant à n'augmenter les prix de l'eau de façon mesurée que pour les plus gros consommateurs, en maintenant chaque année un important niveau d'investissement sur son périmètre de compétence.

# 1. CONTEXTE, ENJEUX ET STRATEGIE



## 1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE

## 1.1.1. Pandémie et reprise de la croissance

En fin d'année 2021, la situation économique de la France pourrait se résumer ainsi :

- Importante reprise économique ;
- Baisse des chiffres du chômage ;
- Retour de l'inflation et très forte hausse des prix pétroliers et du gaz ;
- Déficit du commerce extérieur accru;
- Dette publique alourdie.

Sur fonds de crise sanitaire, de crise sociale et sociétale accentuée par la période électorale, d'essoufflement de certains pans du service public (hôpital, justice, enseignement), le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance fixe sa prévision de croissance de l'économie française à 6,25 % pour 2021. Et un consensus se dessine sur une croissance toujours forte en 2022, autour de 4 %, grâce aux mesures de soutien à l'investissement des entreprises et à des taux d'intérêt particulièrement bas.

La reprise d'activité créant de l'emploi, l'augmentation des revenus d'activité entraîne un bond du revenu disponible des ménages en 2021 de l'ordre de + 3 %. Et malgré la remontée de l'inflation, le pouvoir d'achat moyen des Français s'améliorerait de 1,9 %. Mais les incertitudes restent nombreuses. Elles concernent aussi bien les prix du pétrole et du gaz que les tensions sur les approvisionnements, ou l'impact du ralentissement de l'économie chinoise.

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, en Bretagne, le taux de chômage localisé est quasiment stable (- 0,1 point), à 6,5 % de la population active. La variation est de la même ampleur en France métropolitaine où le taux de chômage se situe à 8 %.

Sources : economie.gouv.fr, publications.banque-france.fr, lemonde.fr, Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités du Morbihan,

## 1.1.2. Taux d'intérêts

Parmi les indicateurs économiques qui impactent directement l'activité du Syndicat, la connaissance des taux de crédits immobiliers jouent un rôle essentiel dans la construction des projections financières. Dans la mesure où l'emprunt constitue un mode de financement privilégié des investissements, le paiement des intérêts est un poste de dépenses en exploitation, qui en fonction du budget, représente jusqu'à 5 % des dépenses réelles de la section.

Mais après plusieurs années à des niveaux extrêmement bas au profit des emprunteurs, une hausse des taux d'intérêts, déjà constatée depuis octobre 2021, est prévisible pour 2022.

Pour autant, les dernières consultations lancées par Eau du Morbihan en décembre 2021, affichent encore des taux fixes moyens à 0.5 % sur 15 ans.

Sources: insee.fr, labanquepostale.fr

#### 1.1.3. Plan de relance 2020-2022

Présenté en septembre 2020, le Plan France Relance est une enveloppe exceptionnelle de 100 milliards d'euros (financée à 40 % par l'Union Européenne) destinée à relancer rapidement l'économie, en privilégiant les secteurs structurants et porteurs d'emplois, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la cohésion sociale et territoriale.

Il s'adresse à tous : particuliers, entreprises et associations, collectivités ou administrations

Le plan prévoit une enveloppe de 300 millions d'euros pour sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. En métropole, les agences de l'eau sont chargées d'instruire les demandes d'aides financières.

Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. En juillet 2021, l'agence annonçait que tous les crédits délégués par France Relance à l'agence de l'eau Loire-Bretagne étaient engagés, sur des territoires majoritairement situés en zone de revitalisation rurale.

Dans le département du Morbihan, seuls 2 projets en eau potable bénéficient du dispositif, ils sont tous deux portés par Eau du Morbihan :

- ✓ Projet de construction d'une nouvelle unité de Production à Langonnet
- ✓ Travaux de canalisation en Distribution / lutte contre les chlorure de vinyle monomère (CVM) à La Croix-Hélléan.

Sources : economie.gouv.fr, agence de l'eau Loire-Bretagne

## 1.1.4. Croissance démographique dans le Morbihan

Avec une évolution moyenne annuelle de 0,7 % par an entre 2007 et 2016, le Morbihan présente la seconde plus forte croissance démographique parmi les départements bretons, derrière l'Ille et Vilaine, et légèrement supérieure à la moyenne française.

La croissance de la population morbihannaise, comme celle de la Bretagne, repose uniquement sur le solde migratoire. Les nouveaux arrivants sont principalement des actifs mais le département attire également de nombreux retraités.

Les zones de croissance de la population se situent principalement dans la moitié sud du département, le long des axes routiers et à proximité des aires urbaines, notamment Auray, Vannes et Questembert. On observe un fort contraste entre les communes littorales très peuplées et l'intérieur du département, rural et moins densément habité.

Par ailleurs, le département est soumis à d'importantes variations saisonnières de la population en raison du tourisme. Ces variations ont de nombreux impacts, notamment, l'augmentation des besoins en énergie, l'augmentation de la production de déchets, des besoins en assainissement et pour ce qui concerne le Syndicat, l'augmentation des besoins en eau.

Selon les projections démographiques de l'INSEE, la population morbihannaise pourrait augmenter de 20 % entre 2013 et 2050, soit une progression d'environ 150 000 habitants.

Sources : Conseil départemental du Morbihan

# 1.1.5. Dynamisme économique en Morbihan

En introduction du Palmarès 2021-2022 des entreprises bretonnes, le Président de la CCI de région, constate que « malgré les confinements successifs et les difficultés d'approvisionnement dus à la crise sanitaire, les chiffres d'affaires, dans leur ensemble, ne se sont pas effondrés. Seuls certains secteurs comme l'hôtellerie, la restauration collective, ou les tours voyagistes enregistrent de lourdes pertes. »

Dans le Morbihan, 2 secteurs d'activités économiques peuvent influer à la hausse comme à la baisse, sur la consommation annuelle d'eau potable enregistrée chaque l'année :

- L'agroalimentaire: les récentes études de la CCI relève que l'industrie agroalimentaire est le secteur d'activités qui a été le moins impacté par la crise. Le Morbihan est le premier département agricole français dans les industries agroalimentaires, avec plus de 140 entreprises de plus 20 salariés et 19 600 salariés (sur les 31 600 emplois que regroupe au total la filière agricole), avec une place majeure dans les filières avicoles et légumières.
- Le tourisme: malgré un nouveau confinement en début de saison 2021, la fréquentation touristique dans le département est plus élevée en 2021 qu'en 2020, mais n'a pas atteint le niveau d'avant la crise sanitaire. En chiffres, le Morbihan c'est 5 millions de touristes, 1.6 milliards d'euros de consommation, 34 millions de nuitées dans l'ensemble des hébergements, des flux touristiques concentrés à 75 % sur le littoral, 13 000 emplois sur l'année, et 8 500 entreprises impactées par le tourisme.

Sources: CCI du Morbihan, morbihan-pro.com, morbihan.com

# 1.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Une volonté de fournir à tous les morbihannais de l'eau de qualité, en quantité suffisante, au juste prix, aujourd'hui et pour les générations futures, tel est l'objectif premier du service public d'eau potable de Eau du Morbihan.

L'intervention de Eau du Morbihan repose sur des principes :

- D'observation et de suivi, au travers d'outils de reporting et le SIG (système d'informations géographiques),
- **De gestion quotidienne et d'adaptation** permanente des infrastructures et outils en place pour assurer la continuité et la qualité du service,
- De prospective et d'anticipation :
- Tant sur la protection, la disponibilité de la ressource et la capacité du Syndicat à faire face aux besoins en tout point du périmètre,
- Que sur le maintien, l'optimisation ou l'amélioration du patrimoine et des infrastructures, pour accompagner le développement des territoires et améliorer le service aux abonnés.

Pour atteindre cet objectif, Eau du Morbihan se place dans une dynamique d'amélioration permanente du service public, illustrée notamment par sa politique d'investissement, la recherche de la performance, ses partenariats, son savoir-faire et sa technicité.

# 1.2.1. Une politique volontariste d'investissement

Eau du Morbihan poursuit le développement de sa politique d'investissement visant :

- La gestion du patrimoine, recouvrant le renouvellement des réseaux de Distribution, la réhabilitation des réservoirs, des stations de productions, etc...
- L'anticipation pour l'adaptation du service et des infrastructures :
  - Aux évolutions des besoins, lié au développement démographique et économique,
  - Au changement climatique, en poursuivant la nécessaire gestion quantitative et diversification des ressources, et la promotion d'une utilisation raisonnée de la ressource et des économies d'eau,

• Aux évolutions réglementaires et exigences sanitaires, notamment en modernisant les unités de production, en particulier pour traiter la problématique des métabolites de pesticides, ou encore en mettant en place un programme dédié de lutte contre le CVM sur le réseau de Distribution.

## 1.2.2. Des exigences accrues en matière d'exploitation

Ce niveau d'exigence concerne le domaine de la performance technique, mais également les domaines :

- De la connaissance et la fiabilisation des données,
- **De la transparence** par un dialogue permanent avec les entreprises exploitantes et les outils de reporting et de supervision,
- De la relation clientèle, recouvrant notamment l'accès au service, la réactivité, la proximité et le recouvrement.

## 1.2.3. Des partenariats

Eau du Morbihan a établi de longue date et amplifie des collaborations partenariales afin de répondre aux enjeux communs que sont :

- La gestion quantitative de la ressource dans un contexte de changement climatique, tel que :
  - o des programmes collaboratifs (projet Régional De l'Eau pour Demain),
  - o des interventions auprès des Commissions Locales de l'Eau des SAGE morbihannais,
  - o une approche concertée avec les collectivités non-membres, notamment au travers de convention d'échanges d'eau,
- Le volet préventif et l'amélioration de la qualité de l'eau brute, avec les structures porteuses de contrats de bassin versant, en privilégiant les actions ciblées sur les périmètres de protection et les aires d'alimentation des captages,
- Les économies d'eau, telle que la démarches ECO D'O portée par la CCI du Morbihan.

# 1.2.4. L'expertise interne

Le pilotage technique et administratif de Eau du Morbihan repose sur un haut niveau de compétence et d'expertise interne :

- **Tant dans les services « support »**, telles que la gestion des systèmes d'information, les finances, les ressources humaines, la commande publique,
- **Que dans les services techniques**, dans les domaines de l'hydrogéologie, de la protection de la ressource, des process de traitement de l'eau, de l'hydraulique, de la distribution d'eau, et du contrôle d'exploitation.

#### Permettant:

- D'anticiper:
  - o au moyen d'études internes, tels que des schémas de sécurisation ou des prospectives financières,
  - o en testant de nouveaux outils et méthodes comme les PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaires de l'Eau),
- **De hiérarchiser les priorités techniques et optimiser la programmation des travaux** à soumettre à l'Assemblée délibérante.

# **DEPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE**



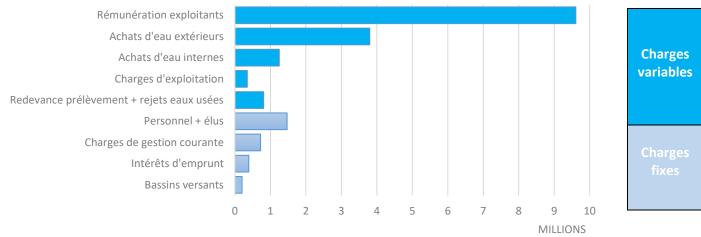
## 2.1. DEPENSES D'EXPLOITATION

#### Répartition des charges 2.1.1.

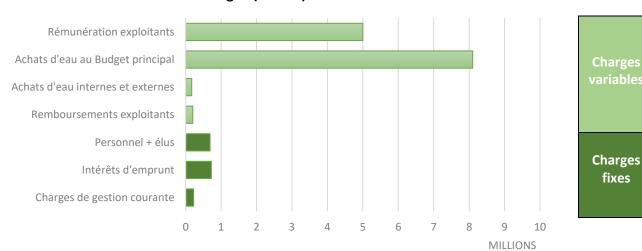
Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées de charges variables. Ces dernières sont conditionnées aux volumes d'eau produits et vendus au TFEG (Budget Principal Production-Transport) ou des volumes d'eau mis en distribution et vendus aux abonnés (Budget Distribution). Les potentielles marges de manœuvre sont réduites puisque :

- ✓ Les rémunérations des exploitants sont encadrées par les contrats d'exploitation ;
- ✓ Les achats d'eau en gros sont notamment encadrés par un prix au m³ contractuel avec les partenaires extérieurs (EPTB Vilaine, GMVA ou Lorient Agglomération, ...) et fixés au TFEG pour le budget Distribution.

## Production-Transport : structure des charges 2022 (en M€)



#### Distribution: structure des charges (en M€)



Les charges fixes sont les postes de dépenses qui ne varient pas en fonction du volume de l'activité du service. Elles concernent pour 2022 :

- Les charges de personnel (4,1 % des dépenses réelles d'exploitation consolidées) ;
- Des charges de gestion courante non liées à l'exploitation de service (moins de 3 % des dépenses réelles d'exploitation consolidées);
- Les intérêts de la dette (3,1 % des dépenses réelles d'exploitation consolidées).

Eau du Morbihan s'attache à maîtriser l'ensemble de ses charges, cependant les marges de manœuvre restent très faibles. Pour ce qui concerne les intérêts d'emprunt, le poste de dépenses dépend entièrement de la politique d'investissement conduite par le Syndicat.

Comme indiqué dans le précédent rapport d'orientations budgétaires, les seules charges variables qui ne sont pas directement rattachées à l'exploitation du service, concernent les partenariats financiers que Eau du Morbihan entretient avec les opérateurs de bassin versant ou accompagne dans le cadre de projets partenariaux, ou de collaborations qui s'inscrivent dans une démarche engagée sur le long terme. Ce travail partenarial participe directement à la préservation et au maintien de la qualité de la ressource en eau sur le territoire.

# 2.1.2. La rémunération des exploitants

#### **Budget Principal Production-Transport**

En Production, l'estimation du poste de dépenses « rémunération des exploitants » se trouve facilitée en 2022 par l'application des nouveaux contrats d'exploitation sur la majorité du territoire. Cependant, une période de recul supplémentaire reste nécessaire et toute comparaison avec les exercices passés est vaine. L'analyse financière repose donc sur :

- Les 6 marchés de service en vigueur, dont 3 nouveaux à compter du 1er janvier 2022;
- 2 contrats dédiés aux îles en marchés de prestation de service (Houat et Hoëdic) ;
- 1 contrat en délégation de service public (Basse Vallée de l'Oust (BVO)) ;
- 1 régie (Langonnet).

En Transport, le contrat d'exploitation du réseau d'interconnexions est arrivé à échéance au 31 décembre 2021. Un nouveau contrat dit de « sécurisation » 2022-2028, englobe désormais l'ossature centrale d'interconnexions et les unités de Production Mangoer 1, Mangoer 2 et Ar C'Hastell.

La rémunération totale des exploitants représente financièrement le plus gros poste de dépenses, avec un montant estimé à 9,6 M€ pour 2022. La prospective s'appuie sur une évolution annuelle moyenne de 1,5 % de la rémunération des exploitants constatée sur les derniers exercices.

#### **Budget Distribution**

Une situation assez similaire à celle du Budget Principal Production-Transport, où les nouveaux contrats d'exploitation côtoient les anciennes délégations de service public. L'évaluation de cette charge est d'autant plus difficile que les nouveaux cahiers des charges de concession de service public à paiement public, l'achat d'eau en gros est désormais à la charge du Budget Distribution et non des exploitants, diminuant ainsi le montant de leur rémunération. L'analyse financière repose donc en dépense sur :

- Les 6 contrats de concession à paiement public ;
- Les contrats d'assistance pour Roudouallec et Langonnet.

## 2.1.3. Les achats d'eau

## **Budget Principal Production-Transport: achats d'eau extérieurs**

En complément de l'eau produite par ses installations, Eau du Morbihan achète de l'eau à l'extérieur.

Les achats d'eau auprès de l'EPTB Vilaine, de Golfe du Morbihan Vannes agglomération et Lorient Agglomération sont encadrés par des conventions d'achat ou d'échanges d'eau qui fixent les conditions, volumes et prix de la prestation.

Pour 2022, les estimations ciblent une dépense de l'ordre de 3.7 M€ pour les volumes d'importation suivants :

EPTB Vilaine : 2.7 Mm<sup>3</sup>

Lorient Agglomération : 2.4 Mm³

• GMVA: 1 Mm<sup>3</sup>

#### Budget Distribution - achat d'eau au TFEG

Premier poste de dépense de la section d'exploitation, il est plus élevé que les années précédentes puisque dans les nouveaux contrats d'exploitation, les achats d'eau en gros sont à la charge de Eau du Morbihan et non plus à celle de l'exploitant.

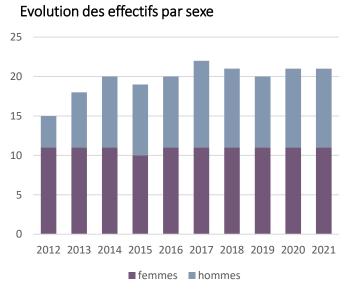
Au regard des contrats en cours et sur la base des estimations figurant dans les nouveaux contrats, en 2022, le Budget Distribution devrait principalement acheter 12.3 Mm³ d'eau au TFEG au Budget Production-Transport.

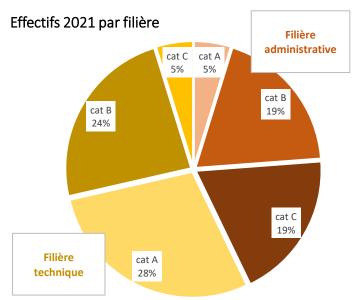
## 2.1.4. Charges de personnel et évolution des ressources humaines

Au 31 décembre 2021, Eau du Morbihan compte dans ses effectifs 21 agents.

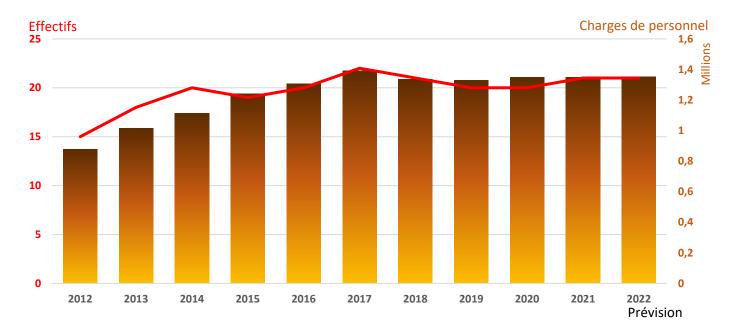
Les charges de personnel sont comptabilisées sur le Budget principal Production-Transport, et font l'objet d'un remboursement par le Budget Distribution pour sa quote-part, telle que définie par délibération du Comité Syndical du 8 décembre 2020. A noter qu'en plus du personnel permanent du Syndicat, les charges de personnel intègrent également les remboursements opérés auprès de collectivités, au titre de mise à disposition partielle de personnels techniques d'exploitation (Langonnet) ou de personnels administratifs en charge du secrétariat des commissions locales.

Les prospectives budgétaires sont réalisées à personnel constant, avec une évolution des charges de + 2 % par an.





#### Evolution des charges de personnel et des effectifs



Sauf évolution des compétences confiées au Syndicat, Eau du Morbihan n'envisage pas de nouvelles créations de poste dans l'immédiat.

**Temps de travail annuel :** En application du protocole de réduction du temps de travail et conformément à la législation, les personnels de Eau du Morbihan effectuent 1 607 heures de travail / an, pour un équivalent temps complet.

**Régime indemnitaire :** Le régime indemnitaire repose uniquement sur le RIFSEEP (IFSEE + CIA). Il représente 21.8 % du montant total des charges de personnel en 2021.

**Coefficient de rigidité des charges**: Sur 2021, le ratio des charges de personnel sur les dépenses réelles d'exploitation est de 7.5 %. Ce ratio très faible, caractérise le mode de gestion privilégié par l'assemblée délibérante du Syndicat, à savoir une exploitation des services confiée par contrat ou concession à des exploitants du secteur privé.

# 2.1.5. Les partenariats

Eau du Morbihan collabore avec les acteurs du Grand cycle de l'eau dans leur politique de protection des milieux. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément aux modalités actées par le Comité Syndical fin 2018, les financements seront prioritairement ciblés sur les périmètres de protection de captages, dans le cadre d'un programme d'actions dédié, objet d'une convention de partenariat spécifique. Les participations financières de Eau du Morbihan concernent :

- Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (175 000 € en 2021);
- Le Syndicat de la Vallée du Blavet (32 000 € en 2021).

Des partenariats sont également mis en œuvre, dans des actions de lutte pour la préservation de la ressource en eau :

- Le programme ECOD'O porté par la CCI du Morbihan;
- De l'eau pour demain en collaboration avec le BRGM, les syndicats départementaux 22 et 35 et le Département 29. Le programme dont le montant est arrêté à 45 000 € est soutenu par la Région Bretagne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur respectivement de 50 et 25 % ;
- Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Belle-lle en Mer.

Enfin, dans ses missions de protection des aires de captage, Eau du Morbihan collabore régulièrement avec l'Office National des Forêts, et occasionnellement avec la Région Bretagne (travaux Natura 2000 en forêt de Paimpont).

## 2.1.6. L'évolution prévisionnelle des dépenses d'exploitation

Si on observe l'évolution des dépenses d'exploitation rétroactivement, on comprend que les gros changements constatés d'une année sur l'autre sont essentiellement causés par les variations de volumes d'eau introduits dans chacun des budgets, et donc in fine par la consommation d'eau sur le territoire.

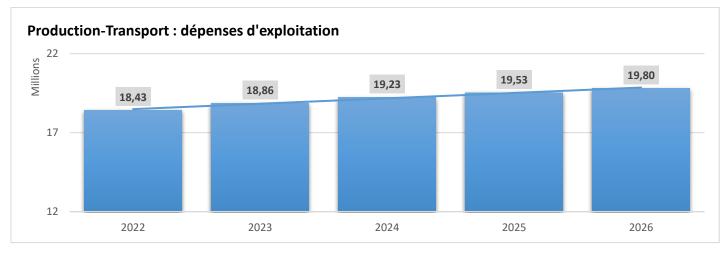
En prospective budgétaire, et parce qu'il est impossible de savoir à l'avance si les années futures seront caractérisées par de fortes consommations d'eau liées au tourisme, à la météo estivale, à des besoins du secteur industriel ou au report du monde agricole sur le réseau public, les volumes d'eau sont fixés par rapport à une année dite de référence. Il s'agit d'un exercice comptable récent qui a connu un niveau de production et de vente d'eau moyen. L'exercice s'effectue bien évidemment à périmètre constant.

Pour 2022, l'exercice de référence est l'année 2020 (dernière mise à jour de périmètre), avec une volumétrie globale calquée sur 2019 (année de consommation moyenne), en tenant compte de la mise en route des nouveaux équipements (dont l'unité de Production Ar C'Hastell à Sainte-Anne-d'Auray) et des conventions d'échanges d'eau avec les partenaires extérieurs.

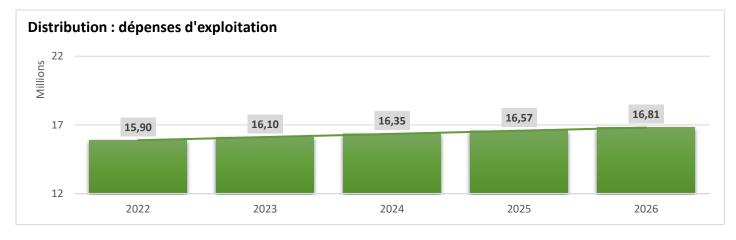
Sur la période 2022-2026, conformément à la politique d'incitation aux économies d'eau portée par le Syndicat, les volumes d'eau prévisionnels en Production comme en Distribution sont affichés **constants**. Une étude rétrospective et prospective technique conduite en interne, relève une progression des consommations sur le long terme (2013-2030). Cependant, à ce stade, il est jugé préférable, en prospective financière, de travailler en volume constant, pour plusieurs raisons :

- La prospective financière n'est établie que sur une courte période (5 années), donc l'évolution des volumes est peu significative ;
- La progression des volumes impacte tant les dépenses (rémunération des exploitants, achats d'eau) que les recettes (vente d'eau);
- La proportion volume produit/volume importé pour faire face aux besoins est difficile à projeter et dépend des conditions météo : un import important en cas de déficit de production impacte fortement les dépenses ;
- L'exercice de référence de la prospective est relativement récent et tient déjà compte des dernières évolutions de volumes constatées.

Ainsi, en Distribution, seul le nombre d'abonnés au tarif bleu est augmenté de 1 % chaque année, pour tenir compte des données démographiques attendues.



En Production-Transport, l'augmentation des dépenses sur les 5 prochaines années représente en moyenne 0.3 M€ chaque année, soit environ + 1.6 % / an.



En Distribution, l'augmentation des dépenses sur les 5 prochaines années représente en moyenne 0.23 M€ chaque année, soit environ + 1.4 % / an.

## 2.2. LES RECETTES D'EXPLOITATION

L'évolution des recettes d'exploitation repose sur 2 facteurs :

- Les volumes d'eau,
- Le prix de l'eau.

## 2.2.1. Les volumes d'eau vendus

Les projections financières sont construites en termes de volume sur la base d'une année de référence, au cours de laquelle les productions, ventes et consommations n'ont pas présenté de caractère exceptionnel en raison de conditions climatiques inhabituelles.

Dans une logique de réduction des consommations individuelles, les prospectives sont calculées à volume constant sur la période 2022-2026, avec une augmentation de la population de l'ordre de 1 %. Ce raisonnement, également appliqué aux dépenses d'exploitation, assure une forme de lissage des volumes interannuels, sensibles aux aléas météorologiques, à la fréquentation touristique, aux casses, ...

# 2.2.2. La politique tarifaire

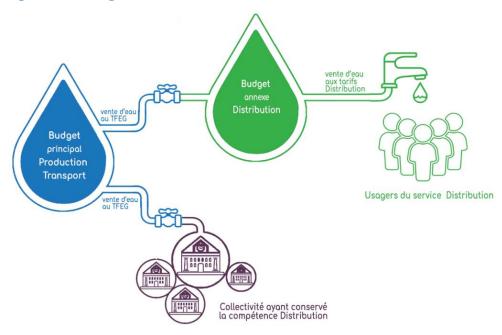
La politique tarifaire de l'eau ne peut être réduite à un seul levier de recouvrement des recettes nécessaires pour équilibrer les charges du service. Elle reflète la politique publique conduite par les élus du Syndicat, au cœur d'enjeux multiples à accorder, à courts, moyens et longs termes :

- Des engagements économiques et financiers ;
- Des obligations réglementaires ;
- Des enjeux sociétaux ;
- Des impératifs environnementaux.

Les nécessaires arbitrages des membres du Comité Syndical, sur proposition des services, s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par l'Assemblée, en matière de qualité de service, de performance, de sécurisation, de politique patrimoniale, et de stratégies partenariales sur le territoire.

Si les tarifs appliqués aux budgets Production-Transport et Distribution répondent à des enjeux différents, ils obéissent à une cohérence globale à l'échelle de Eau du Morbihan et concourent à bâtir une stratégie de l'eau ambitieuse.

#### Organisation budgétaire et tarifaire de Eau du Morbihan



# 2.2.3. Le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG)

#### **TFEG 2022**

Présenté aux membres du Comité Syndical et voté pour l'année 2022 en séance du 3 décembre 2021, le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) appliqué aux volumes d'eau vendus par le Budget Principal, conditionne les recettes nécessaires à la couverture des coûts communs de Production, Transport, achats d'eau extérieurs et sécurisation, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Fixé à 0,64 € HT/m³ en 2021, le TFEG avait été augmenté dans un contexte financier en évolution, déjà caractérisé par des enjeux en termes d'équilibre budgétaire et dans un contexte d'évolution du périmètre de Eau du Morbihan qui occasionnait une diminution des recettes annuelles d'exploitation.

Pour 2022, sur les bases d'une analyse pluriannuelle préparatoire au débat d'orientations budgétaires 2022 du Budget Principal Production-Transport, le TFEG a été de nouveau augmenté de 2 centimes d'euros en le fixant à hauteur de 0,66 € HT / m³, soit une hausse de + 3 %.

Comme il a été rappelé aux membres du Comité Syndical le 3 décembre 2021, cette augmentation plus importante que ce qui était initialement prévu au DOB 2021, s'explique en grande partie par les surcoûts d'exploitation occasionnés par le traitement des métabolites de pesticides (Cf. communication au Comité Syndical du 26 mars 2021).

Bien que les derniers contrats d'exploitation signés intègrent une partie des coûts de traitement de ces métabolites et apportent au budget une réduction des charges non négligeable, selon les projections réalisées, les surcoûts restant à couvrir en exploitation en raison des métabolites représentent encore environ 1,5 centimes d'euros au TFEG.

A noter que des investissements supplémentaires seront également à programmer dans les années à venir pour mettre en place des étapes de traitement des pesticides sur plusieurs sites. Le détail de ces travaux est intégré au Plan Pluriannuel d'Investissement annexé (PPI).

Cette nouvelle évolution du tarif tient compte également de la nécessité de parvenir à moyen terme à un équilibre de la section d'exploitation, face à une hausse mécanique des dépenses de gestion liée aux rémunérations des exploitants (+ 1,5 % / an), aux charges internes (électricité, carburant, télécommunication, ...) et avec un fonds de roulement en diminution chaque année, affecté en priorité aux opérations du PPI.

#### **Evolution attendue du TFEG après 2022**

Le TFEG constitue l'unique levier disponible en recettes d'exploitation. A périmètre constant et sur la base d'une production moyenne, l'augmentation du TFEG génère une augmentation des recettes de gestion quantifiable pour la réalisation des prospectives budgétaires. Ainsi, sur la base des volumes mis en distribution aux membres du Syndicat, une hausse d'1 centime d'euro engendre une recette estimée entre 230 000 € et 250 000 €.

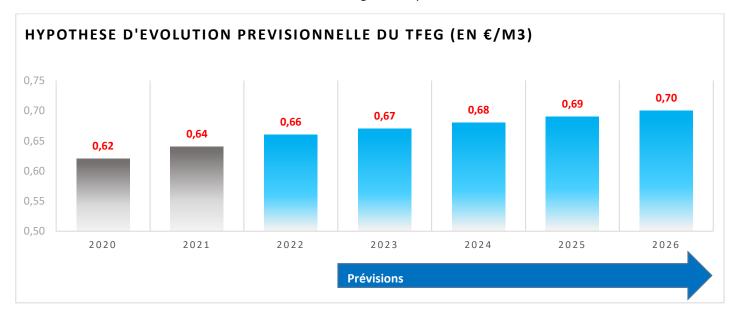
La prospective budgétaire à l'origine du présent rapport d'orientations budgétaires, repose sur une évolution mesurée mais régulière du TFEG, nécessaire au maintien de l'équilibre de la section d'exploitation, et in fine, à la bonne santé financière du Budget.

L'augmentation prévisible du tarif chaque année, et non plus une année sur 2 comme imaginé l'année précédente, s'explique par le fait que sur la période 2022 à 2026, de nouvelles dépenses d'exploitation sont inscrites chaque année, pour le financement par phase des adaptations des unités de Production aux exigences de traitement des métabolites :

- Process de traitement complémentaires ;
- Charbons actifs adaptés dont les coûts sont plus élevés ;
- Renouvellement des charges de charbon plus fréquent.

Les arbitrages à intervenir à l'occasion du vote du TFEG dans les années à venir devront prendre en compte une double exigence :

- Toute hausse du TFEG impacte directement les budgets des services de Distribution,
- Dans un même temps, il est essentiel de porter une attention particulière au maintien d'un niveau d'autofinancement satisfaisant du Budget Principal.



Cette évolution du TFEG sur les 4 ans à venir n'est présentée qu'à titre indicatif, mais préfigure dans les grandes lignes la politique tarifaire à construire, pour assurer l'équilibre budgétaire et le financement des investissements programmés au PPI.

#### 2.2.4. Les tarifs aux abonnés de Distribution

Encadrement des orientations tarifaires en Distribution : délibération du 4 décembre 2015

En 2015, le Comité Syndical a adopté les principes suivants :

• Revaloriser la part proportionnelle des tarifs jaune et vert, à hauteur de 6 % par an, sur la période 2016- 2021. Le contexte de l'époque mettait en avant que, pour certains contrats, l'évolution des charges engendrait des reversements à Eau du Morbihan négatifs pour certaines tranches de consommation des gros et très gros consommateurs.

• Créer une tranche de consommation 0-30 m³. Cette nouvelle tranche répondait aux attentes des représentants des associations de consommateurs siégeant en commission consultative des services publics locaux (CCSPL), désireux de favoriser les petits consommateurs, notamment les personnes seules. Il convient de noter que cette tranche tarifaire s'applique à l'ensemble des abonnés pour les 30 premiers m³ consommés.

Depuis la mise en œuvre de ces orientations, les tarifs applicables aux petits et moyens consommateurs du service de Distribution ont très peu augmenté. En particulier, depuis 3 ans, la majorité des abonnés n'a pas connu de changement de tarif puisque seule la part consommation de la tranche + 500 m³ / an du tarif bleu s'est vue grevée d'une hausse de 2 % annuelle.

#### Orientations tarifaires à destination des abonnés du service de Distribution

La situation financière du Budget Distribution, telle que présentée dans ce rapport, est particulièrement rassurante.

Si l'évolution de la grille tarifaire répond aujourd'hui à une logique d'harmonisation des prix entre les différentes catégories d'abonnés, elle ne constitue pas pour l'instant un enjeu financier majeur, pour l'équilibre budgétaire. Les engagements pris par les délégués syndicaux à l'occasion de la délibération de 2015 sur les tarifs aux abonnés prenant fin sur l'exercice 2021, il appartiendra de définir une nouvelle trajectoire tarifaire en Distribution dans l'année à venir. Un groupe de travail est d'ores et déjà prévu au sein de la CCSPL.

Pour construire les hypothèses d'évolution budgétaires, les projections tarifaires retenues sont les suivantes sur la période 2022 à 2026 :

- Aucune augmentation de la part fixe,
- Augmentation de la part consommation tarif bleu tranche > 500 m<sup>3</sup>: + 2 % / an,
- Augmentation de la part consommation tarifs jaune et vert basse saison : + 2 % / an.
- Augmentation de la part consommation tarif vert en période d'étiage : + 3 % / an.

(A noter que les usages agricoles et communaux ainsi que les bornes de puisage ne représentent qu'une part mineure des recettes totales. Leur évolution prévisionnelle n'est pas prise en compte dans la prospective)

Hypothèse d'évolution des tarifs (en €)	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
Abonnement Tarif Bleu 15-20	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00
Abonnement Tarif Bleu moyenne 30-40 et 60-80	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00
Abonnement Tarif Jaune	1 646,00	1 646,00	1 646,00	1 646,00	1 646,00
Abonnement Tarif Vert	8 268,00	8 268,00	8 268,00	8 268,00	8 268,00
Prix m <sup>3</sup> Tarif bleu 0-30	1,59	1,59	1,59	1,59	1,59
Prix m3 Tarif bleu 30-500	1,67	1,67	1,67	1,67	1,67
Prix m3 Tarif bleu + 500	1,40	1,43	1,46	1,49	1,52
Prix m3 Tarif Jaune	1,35	1,38	1,41	1,44	1,47
Prix m3 Tarif vert	1,02	1,04	1,06	1,08	1,10
Prix m3 Tarif vert (étiage)	1,10	1,13	1,16	1,19	1,23

Ces éléments ne constituent pas une orientation mais simplement une information. Les projections tiennent compte des informations actuellement disponibles, des contrats d'exploitation nouvellement mis en place, à périmètre constant et sur la base des consommations moyennes observées.

# 3. EQUILIBRE BUDGETAIRE



L'équilibre budgétaire est défini par le maintien de la capacité à investir, qui dépend elle-même de la capacité d'autofinancement et de la capacité d'endettement des budgets. Ces 3 capacités, interdépendantes, résultent des marges de manœuvre budgétaires définies annuellement et sur le moyen terme.

## 3.1. COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS 2021

Les résultats présentés ci-dessous sont provisoires puisque les services ne disposent pas à la date d'édition du rapport, de l'ensemble des données financières du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, que ce soit en dépenses ou en recettes, sur le Budget Production-Transport comme sur le Budget Distribution.

- Les données du 4<sup>ème</sup> trimestre sont généralement enregistrées par les services de Eau du Morbihan sur la base des données communiquées par les exploitants dans le courant du mois de janvier de l'année n+1.
- Les résultats définitifs de l'exercice ne sont véritablement arrêtés qu'après l'examen des comptes financiers pour chaque contrat, en juin de l'année n+1.

## 3.1.1. Budget Principal Production-Transport

Les dépenses réelles d'exploitation devraient atteindre un taux de réalisation de l'ordre de 95 % des montants prévisionnels inscrits au Budget Primitif :

- Environ 0.3 M€ de crédits non consommés en charges générales ;
- 0.5 M€ de dépenses imprévues non utilisées.

Pour les recettes d'exploitation, le taux de réalisation sera sensiblement supérieur à 100 % :

Des recettes exceptionnelles (cessions foncières, reversement en fin de contrats exploitation)

EXPLOITATION (en €)					
Discourse	CA 2021	B H	CA 2021		
Dépenses	Prévisionnel	Recettes	Prévisionnel		
Charges générales d'exploitation	15 200 000	Recettes d'exploitation	19 880 000		
Charges de personnel	1 350 000	Autres recettes de gestion	126 600		
Intérêts d'emprunt	379 000	Produits exceptionnels	163 000		
Autres charges	120 000				
Charges exceptionnelles	60 000				
Régularisations	900 000	Régularisations	1 647 000		
Amortissements actif	4 115 000	Amortissements subventions	820 000		
total	22 124 000	total	22 636 600		
		Excédents antérieurs	6 851 000		
		total	29 487 600		

Les dépenses d'équipement devraient se réaliser à hauteur de 62 %, déduction faite de la provision de 4.9 M€ inscrite au Budget Primitif : un taux de réalisation qui s'explique en partie par :

- Le retard de lancement du programme Minez-Du en raison du recours amiable introduit sur le permis de construire ;
- Le décalage dans l'apurement du solde de l'opération Ar C'Hastell;
- Le décalage dans le paiement des situations sur le programme Barrage du Lac au Duc.

Les recettes réelles d'investissement atteignent 78 % du montant inscrit au budget. Elles sont composées principalement du solde de l'emprunt contracté pour les travaux de Ar C'Hastell et de l'affectation des résultats 2020 votée au budget.

INVESTISSEMENT (en €)					
Dépenses	CA 2021 Prévisionnel	Recettes	CA 2021 Prévisionnel		
Dépenses d'équipement	3 093 000	Participations et subventions	157 000		
Travaux pour compte de tiers	1 277 000	Travaux pour compte de tiers	624 000		
Capital emprunt	2 900 000	Emprunts contractés	3 295 000		
Amortissements actif	820 000	Affectation des résultats	1 006 731		
		Amortissements actif	4 115 000		
total	8 090 000	total	9 197 731		
		Excédents antérieurs	483 235		
		total	9 680 966		

#### **RESULTAT D'EXERCICE PREVISIONNEL**

En exploitation, le résultat excédentaire de 0.5 M€ est en partie le fruit des dernières régularisations avec Lorient Agglomération, qui ont généré une recette exceptionnelle de 0.8 M€. Hors régularisations, le résultat d'exercice serait négatif à hauteur de -0.3 M€. Avec les excédents antérieurs reportés de 6.8 M€, le résultat final constaté devrait présenter un excédent de 7.3 M€.

En investissement, l'affectation de résultats votée en mars 2021 et le solde de l'emprunt contracté pour la construction de Ar C'Hastell financent largement les dépenses d'investissement de l'année. Au résultat d'exercice de 1.1 M€, s'ajoute l'excédent antérieur de 0.5 M€, pour un résultat final positif d'environ 1.6 M€. Cette recette sera affectée au financement des crédits de paiement 2022 des opérations en cours.

#### **BUDGET PRINCIPAL PRODUCTION-TRANSPORT**

Résultat d'exploitation	512 600
002 Résultat reporté d'exploitation	6 851 000
Résultat exploitation final	7 363 600

Résultat d'investissement	1 107 731
001 Résultat reporté investissement	483 235
Résultat investissement final	1 590 966

# 3.1.2. Budget annexe Distribution

Les dépenses réelles d'exploitation seront réalisées en 2021 à hauteur de 93 % du Budget Primitif :

• 0.5 M€ de dépenses imprévues non utilisées.

Pour les recettes d'exploitation le taux de réalisation devrait avoisiner le taux de 100 %.

EXPLOITATION					
Dépenses	CA 2021 Prévisionnel	Recettes	CA 2021 Prévisionnel		
Charges générales d'exploitation	11 571 000	Recettes de gestion	21 529 000		
Charges de personnel	628 000	Produits financiers	144 000		
Autres charges	450 000	Produits exceptionnels	564 000		
Intérêts d'emprunt	823 000				
Charges exceptionnelles	1 210 000				
Amortissements actif	5 620 000	Amortissements subventions	608 000		
total	20 302 000	total	22 845 000		
		Excédents antérieurs	4 681 682		
		total	27 526 682		

Les dépenses d'investissement devraient se réaliser à hauteur de 99 %, déduction faite de la provision de 2.1 M€ inscrite au Budget Primitif :

 Un taux de réalisation record avec des dépenses de travaux supérieures à 9.6 M€ pour 9.7 M€ de crédits inscrits, consécutif au rattrapage de l'exercice 2020, qui rappelons-le n'enregistrait que 6 M€ de dépenses d'équipement.

Les recettes d'investissements sont réalisées à plus de 100 %, mais avec un recours à l'emprunt beaucoup plus faible que par le passé. Avec un niveau d'emprunts souscrits à hauteur de seulement 4 M€ pour 7,5 M€ d'emprunts remboursés sur la même période, la diminution de l'encours de la dette se poursuit.

INVESTISSEMENT					
Dépenses	CA 2021 Prévisionel	Recettes	CA 2021 Prévisionnel		
Dépenses d'équipement	8 376 000	Subventions	275 000		
Branchements	790 000	Branchements	790 000		
Capital emprunt	7 511 000	Lotissements	340 000		
		Emprunts contractés	4 000 000		
		remboursements extérieurs	1 300 000		
		1068 Autofinancement	2 132 941		
Amortissements subventions	608 000	Amortissements actif	5 620 000		
total	17 285 000	total	14 457 941		
Déficits antérieurs	953 487				
total	18 238 487				

#### **RESULTAT D'EXERCICE PREVISIONNEL**

En exploitation, le résultat d'exercice devrait s'élever à un peu plus de 2.5 M€. Majoré du résultat reporté des exercices antérieurs, le résultat final de la section avoisinerait 7.2 M€. Toutefois, conformément à la stratégie présentée à

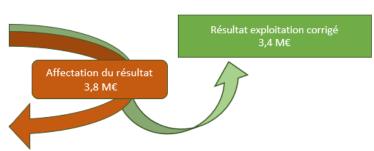
l'occasion du DOB 2021, une importante partie de ces excédents d'exploitation va être affectée à la couverture des résultats déficitaires de la section d'investissement.

La section d'investissement présente un résultat déficitaire final de -3.8 M€, résultant d'une volonté affichée de réduire le recours à l'emprunt sur l'exercice, pour autofinancer les dépenses d'investissement, par le résultat excédentaire de la section d'exploitation. En l'état, le résultat provisoire d'exploitation de 7.2 M€ sera retranché des 3.8 M€ nécessaire à l'équilibre des résultats d'investissement et devrait donc terminer à 3.4 M€.

2 543 000

Résultat reporté d'exploitation 002	4 681 682
Résultat exploitation final	7 224 682
Résultat d'investissement	-2 827 059
Résultat reporté investissement 001	-953 487
Résultat investissement final	-3 780 546

Résultat d'exploitation

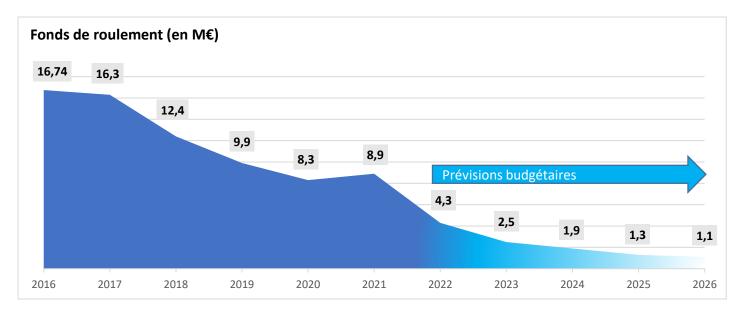


## 3.2. EXCEDENTS D'EXPLOITATION CUMULES

# 3.2.1. Un fonds de roulement minimum conservé au Budget Principal Production-Transport

Le fonds de roulement se définit comme le résultat cumulé des 2 sections du budget en tenant compte des résultats antérieurs. Sur le Budget Production-Transport, les excédents d'exploitation antérieurs constituent encore au 31 décembre 2021 un volume financier de 7.3 M€, contre 7.8 M€ en 2020.

- L'affectation chaque année d'une partie de ces excédents antérieurs à la section d'investissement, permet de limiter le recours à l'emprunt, améliorant ainsi la santé financière du Syndicat ;
- Ces excédents figurant au compte administratif annuel, constituent également un critère rassurant les établissements bancaires ;
- Sur le plan stratégique, ils représentent un matelas de sécurité pour le Syndicat.



Le budget bénéficie d'un important fonds de roulement historique, mais sa consommation depuis 2012 s'accélère. Principalement affecté au financement des investissements, il participe également à l'équilibre de la section d'exploitation, en compensation de recettes de gestion insuffisantes pour couvrir les dépenses correspondantes.

En 2021, la recette exceptionnelle relative aux écritures de régularisation passées avec Lorient Agglomération (0.8 M€) et le montant des dépenses d'équipement plus faible que l'emprunt encaissé sur la période, améliore le résultat global de l'exercice, venant casser la courbe exponentielle décroissante du fonds de roulement.

Sur la période 2022-2026, les projections financières misent sur une consommation progressive de l'enveloppe, limitant pour un temps le recours à l'emprunt, avant une nouvelle phase d'investissements lourds, liée au programme du Feeder Baud-Brech.

#### Rappel du principe fixé en début de mandat (DOB 2021)

Une gestion responsable du risque invite à conserver, dans la mesure du possible, un montant minimum de fonds de roulement. Une mesure qui revient à provisionner pour « les mauvais jours » ou pour garder de la souplesse dans la politique tarifaire du TFEG.

Il semble raisonnable à terme de maintenir le montant du fonds de roulement à hauteur de 2 centimes de TFEG, soit environ 500 000 €.

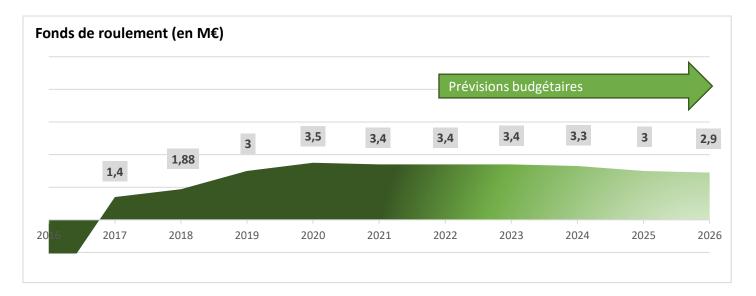
## 3.2.2. Stabilisation du fonds de roulement en Distribution

L'apparition d'un fonds de roulement est assez récente sur le Budget Distribution. Pendant un certain nombre d'années, le budget reposait sur le principe que l'excédent d'exploitation était affecté uniquement au remboursement de la dette et que le financement des nouveaux investissements était assuré en quasi-totalité par l'emprunt.

Depuis 2019, les résultats de la section d'exploitation couvrent non seulement le poids de la dette, mais concourent aussi à l'autofinancement des dépenses d'équipement. Cet autofinancement même partiel permet une diminution du recours à l'emprunt et le désendettement du budget.

En parallèle, parce que les résultats d'exercice le permettent, le Comité Syndical a approuvé en 2021 l'augmentation de l'enveloppe de travaux. Ainsi, depuis 2021, une enveloppe annuelle supplémentaire de 0.5 M€ est affectée aux travaux sur les réseaux, dans le cadre de la lutte contre les CVM.

Sur la période 2022-2026, l'exercice va consister à stabiliser le niveau du fonds de roulement, en affectant autant que nécessaire les résultats excédentaires d'exploitation à la section d'investissement.



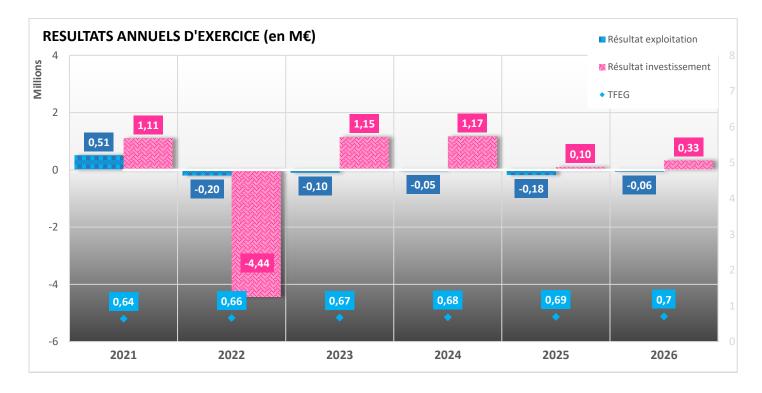
## 3.3. PROSPECTIVE BUDGETAIRE

# 3.3.1. Budget Principal Production-Transport

#### Résultats d'exercice

En section d'exploitation, à l'exception de l'exercice 2021 qui intègre les écritures de régularisation avec Lorient Agglomération, les résultats d'exercice annuels sont proches de l'équilibre. Des résultats obtenus en partie grâce à :

- Un TFEG réévalué chaque année sur la période 2022-2026 ;
- Une maitrise des dotations aux amortissements.

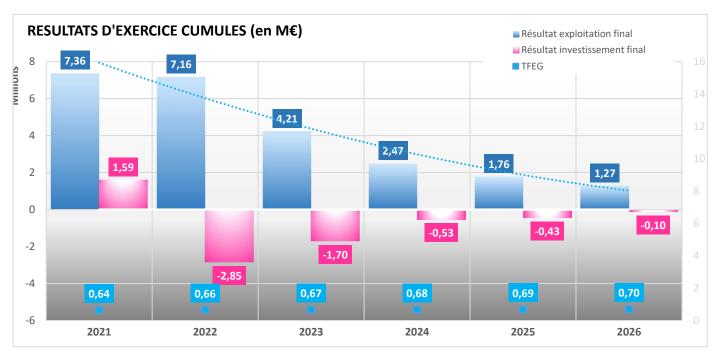


La hausse programmée du TFEG reste un élément indispensable à l'équilibre budgétaire, face à une évolution mécanique des dépenses de gestion, liée à l'inflation, aux révisions actuarielles des contrats d'exploitation et aux charges de personnel. Si l'équilibre est assuré en exploitation sur toute la période, le niveau des recettes envisagé ne permet pas de dégager d'autofinancement nouveau, à savoir un supplément de recettes d'exploitation qui serait disponible pour financer les investissements.

En investissement, les résultats annuels peuvent paraitre chaotiques mais ils évoluent au rythme du paiement des investissements et du recours à l'emprunt. En 2022, un déficit d'investissement de plus de 4 M€ est affiché, répondant au souhait de réduire le recours à l'emprunt sur l'exercice, en vue d'affecter une part importante des excédents cumulés d'exploitation au financement des investissements.

#### Résultats d'exercices cumulés

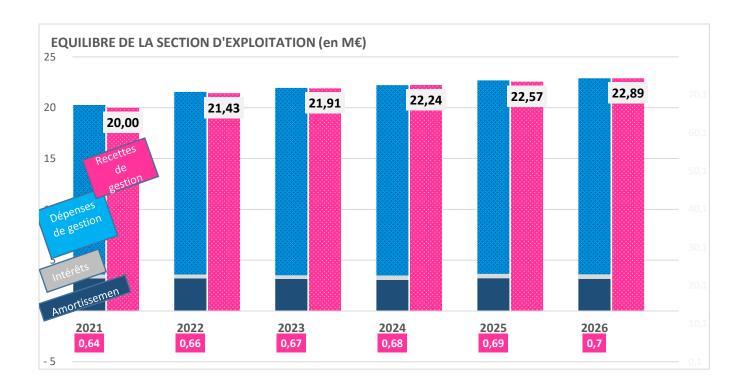
L'analyse graphique des résultats d'exercices cumulés montre la consommation linéaire des excédents cumulés d'exploitation (7.3 M€ en 2021), affectés progressivement au financement des investissements sur la période considérée.



Dans cette projection à 5 ans, l'excédent cumulé d'exploitation diminue au gré des exercices comptables, mais demeure toujours supérieur au déficit cumulé d'investissement. L'objectif est atteint, avec un fonds de roulement prévisionnel en 2026 qui s'élève encore à plus d'1 M€. Sur la période 2022-2026, le déficit cumulé d'investissement, conséquence du déficit d'exercice 2022 expliqué au précédent graphique, se réduit d'année en année, jusqu'à disparaitre.

#### Equilibre annuel de la section d'exploitation

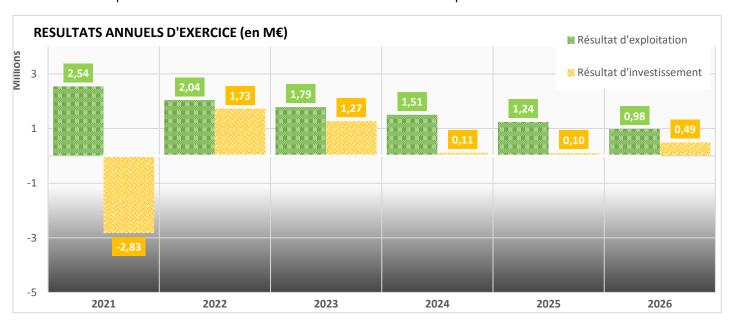
Le graphique ci-dessous permet de contrôler année après année le niveau de recettes d'exploitation nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire de la section. Les hypothèses d'évolution du TFEG retenues garantissent l'équilibre de la section, mais au plus juste.



## 3.3.2. Budget Distribution

#### Résultats d'exercice

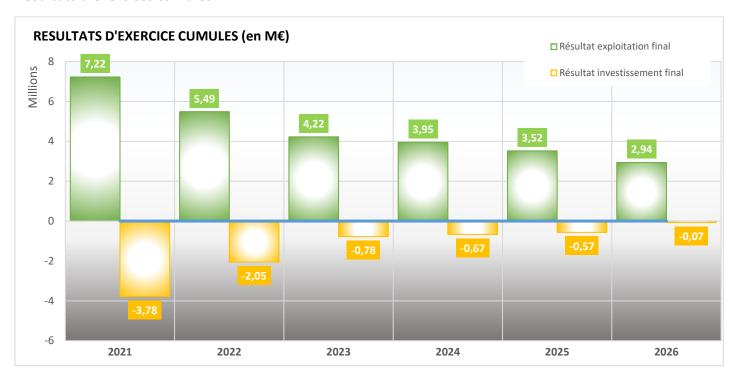
Les résultats d'exploitation annuels demeurent excédentaires sur toute la période.



L'analyse présente une détérioration régulière des résultats d'exercice d'exploitation, liée aux évolutions structurelles des dépenses d'exploitation (revalorisation des rémunérations contractuelles des exploitants, hausse des charges de gestion et du personnel, ...), tandis que les recettes évoluent très peu sur la période en raison d'une politique tarifaire modérée et des simulations financières bâties sur des volumes d'eau consommés constants. Les excédents d'exploitation qui ne sont pas conservés dans la section financent en partie les programmes d'investissement en complément de l'emprunt. Par effet ciseaux, la diminution de l'encours de la dette diminue le poids du remboursement annuel de celle-ci, générant de nouvelles économies en section d'exploitation (intérêts) et d'investissement (capital).

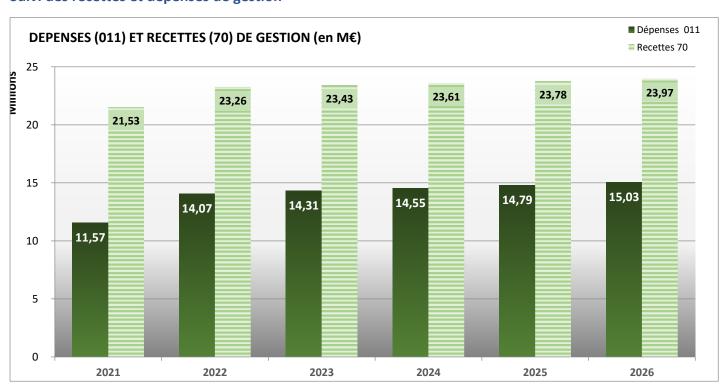
En investissement, les résultats tendent à se rapprocher de l'équilibre.

#### Résultats d'exercices cumules



Sur la période 2022-2026, les résultats cumulés d'exploitation, diminuent parce qu'ils sont régulièrement affectés à l'investissement, résorbant progressivement le déficit cumulé d'investissement. A l'horizon 2026, le fonds de roulement pourrait encore être estimé à 2.8 M€.

#### Suivi des recettes et dépenses de gestion



Avec les changements de contrats qui s'opèrent chaque année, occasionnant au passage de nouvelles modalités de calcul des coûts et des recettes, en lien avec les modes de gestion retenus et des achats d'eau désormais à la charge du maitre d'ouvrage, il est essentiel de surveiller de près les recettes du chapitre 70 et les dépenses du chapitre 011.

Sur le graphique, on observe un important écart entre les exercices 2021 et 2022 avec la mise en œuvre des nouveaux contrats (plus de dépenses et plus de recettes). On constate également une diminution prévisionnelle du résultat d'exercice entre ces 2 années.

L'explication tient au fait qu'en 2021, les données intègrent le solde excédentaire de l'exercice 2020 dont les montants sont connus. Pour la période 2022-2026, par mesure de prudence, les données chiffrées ne tiennent pas compte de ces éléments aléatoires et non maitrisables, et sont fixés en conformité avec les prévisions inscrites dans les contrats d'exploitation et sur la base de volumes constants.

Avec l'expérience des nouveaux contrats, l'analyse des dépenses et recettes s'affine d'années en années pour construire des prospectives budgétaires toujours plus maitrisées, mais il n'en demeure pas moins que 3 exercices complets sont nécessaires pour bâtir des simulations fiables et éprouvées.

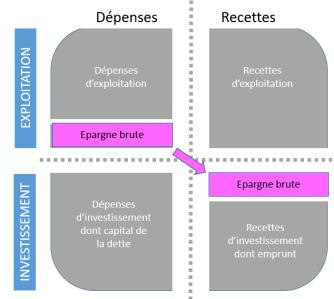
## 3.4. L'FPARGNE

## 3.4.1. Définitions

**Épargne de gestion :** elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, autrement dit l'épargne de gestion sans les charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut » ou « CAF brute », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement.

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement brut après remboursement de la dette.



# 3.4.2. Un plancher d'autofinancement au Budget Principal Production-Transport

A l'occasion du DOB 2021, la nécessité de rester particulièrement attentif à l'évolution du niveau d'autofinancement avait déjà été identifiée, plus encore face à une situation susceptible de se détériorer en cas de nouvelles contraintes sanitaires pouvant générer des travaux d'urgence imprévus, dont le coût pourrait s'avérer excessivement élevé.

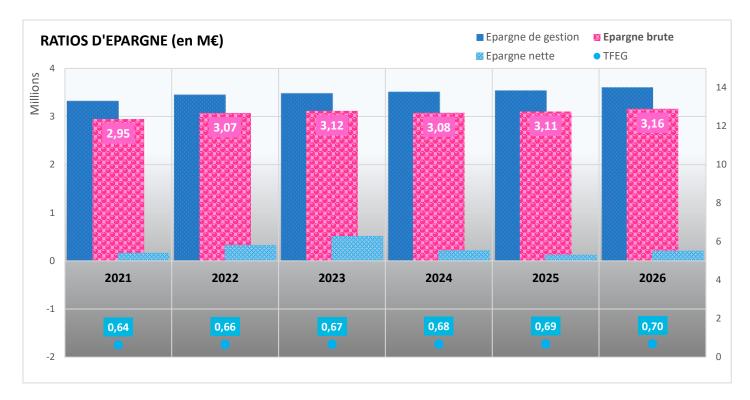
Non seulement la tendance générale se confirme, mais des mesures de redressement de l'autofinancement se sont imposées au Comité Syndical à l'occasion du vote du TFEG 2022, sous peine d'une dégradation accélérée de la situation en section d'exploitation, face aux nouveaux coûts induits par le traitement des métabolites.

Rappel du principe fixé en début de mandat (DOB 2021)

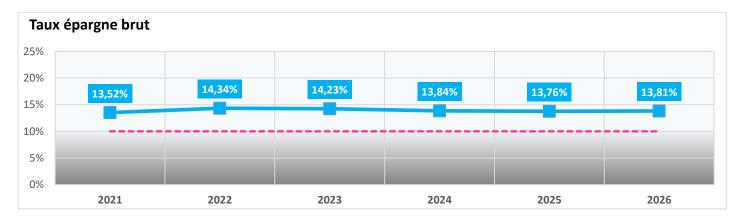
Fixer à 100 000 €, le niveau minimum d'épargne nette annuel pour maintenir la capacité du Syndicat à autofinancer directement de l'investissement nouveau ou le remboursement d'emprunts supplémentaires.

#### Une situation sous contrôle :

La volonté exprimée par l'assemblée délibérante à l'occasion de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021, d'assurer l'équilibre de la section d'exploitation à court terme, notamment par un ajustement du TFEG lorsque cela est nécessaire, contribue à la stabilité de l'épargne.



Sur la période 2022-2026, l'épargne brute se stabilise autour de 3 M€, grâce à l'évolution programmée du TFEG chaque année, qui compense l'augmentation des charges d'exploitation. L'épargne brute bénéficie également d'une diminution du poids des intérêts d'emprunt qui s'amenuise ces dernières années, dans un contexte de taux moyen historiquement bas.



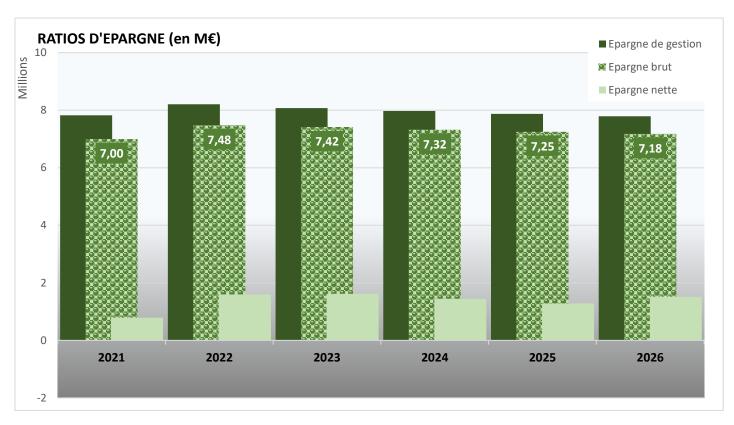
Le taux d'épargne brute se calcule par la division de l'épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement que l'on apprécie en se référant à un seuil d'alerte en dessous duquel on ne doit pas descendre, soit entre 10 % et 7 % selon le niveau d'endettement et sa capacité à se désendetter.

# 3.4.3. La stabilité financière du Budget Distribution

Le budget Distribution présente des indicateurs financiers qui n'appellent pas d'observations particulières. L'encours de la dette est conséquent mais l'annuité est largement couverte par l'épargne générée chaque année.

Rappel du principe fixé en début de mandat (DOB 2021)

Garder le cap en conduisant une politique tarifaire adaptée aux objectifs fixés par les élus, en tenant compte de l'augmentation des charges d'exploitation, du poids des investissements, de l'évolution des assiettes de facturation, et des enjeux économiques, environnementaux, technologiques, législatifs et réglementaires.



Les ratios d'épargne restent élevés sur la période 2022-2026. L'épargne de gestion est en grande partie affectée au remboursement de la dette, comme en atteste l'écart entre l'épargne de gestion et l'épargne nette ; une épargne nette qui demeure largement positive sur toute la période.

Bien que les ratios diminuent légèrement sur la période considérée, traduisant une hausse des dépenses d'exploitation plus rapide que celle des recettes, les précautions mises en œuvre dans la construction de la prospective et notamment l'estimation des recettes, permettent de rester serein, quant à la santé financière du budget à moyen terme.



Le taux d'épargne brute est confortable mais, comme rappelé précédemment, l'épargne concourt majoritairement au remboursement de la dette.

# 4. GESTION DE LA DETTE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT



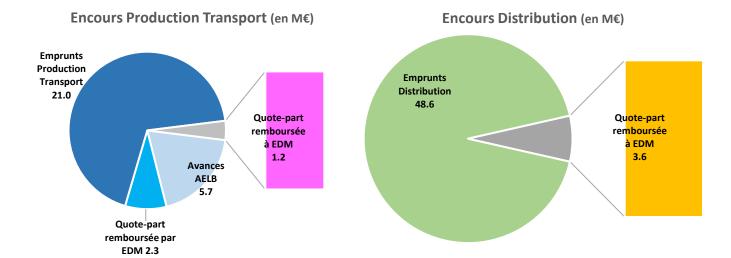
## 4.1. SUIVI DE LA DETTE

## 4.1.1. Encours de la dette

#### Situation au 31 décembre 2021

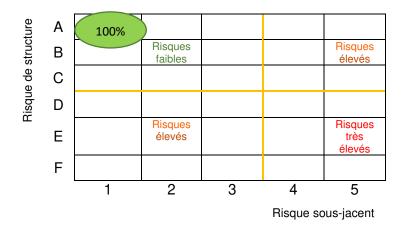
L'encours total de la dette s'élève à 77.6 M€, réparti comme suit :

- Budget Principal Production-Transport : 29 M€,
- Budget Distribution : 48.6 M€.



## La dette selon la charte de bonne conduite

En termes de risque, tous les emprunts sont classés en A1 (taux fixes ou EURIBOR). Aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette.



#### Répartition par type de taux

Les emprunts à taux fixe représentent la grande majorité de l'encours.

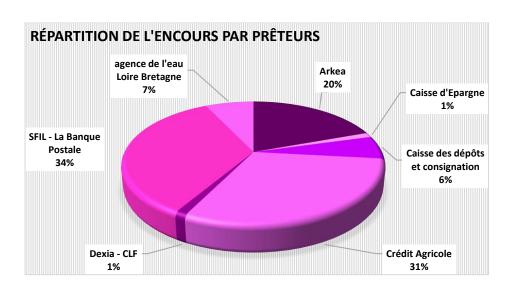
Les taux fixes particulièrement bas des derniers emprunts, l'écart réduit entre les taux fixes et les taux variables et la tendance observée ces derniers mois de la progression des taux n'incitent pas à recourir aux taux variables. Le dernier emprunt contracté à taux variable date de 2017.

#### Encours par type de taux



#### Répartition par organisme bancaire

Organisme Bancaire	Encours au 31/12/2021	Nombre de contrats
Arkea	15 621 843	20
Caisse d'Epargne	979 097	11
Caisse des dépôts et consignation	4 814 250	3
Crédit Agricole	24 576 708	40
Dexia - CLF	957 190	16
SFIL - La Banque Postale	27 506 501	19
agence de l'eau Loire Bretagne	5 692 016	8
Total dette suivie en direct par EDM	80 147 606	117
Quote-part remboursée par EDM	2 325 597	
Quote-part remboursée à EDM	4 862 239	]
Total encours dette au 31/12/2021	77 610 964	

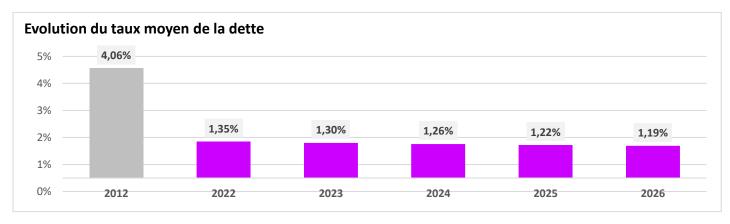


Le Crédit Agricole était historiquement le premier prêteur du Syndicat, mais depuis cette année, La Banque Postale est désormais le principal partenaire financier de Eau du Morbihan, avec un nombre de contrats plus réduit que son concurrent, en raison de prêts signés très récemment et pour de gros montants.

#### Evolution du taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette est le taux d'intérêt moyen pondéré avec le capital restant dû de chaque prêt. Le coût de la dette bancaire reste toujours aussi attractif au terme de l'année 2021 et engendre un taux moyen de nouveau à la baisse, estimé à 1,35 %, contre 4.06 % il y a 10 ans.

Sur la durée, le taux moyen de la dette diminue peu, en raison d'un taux moyen déjà très bas, des prêts à taux fixes les plus élevés totalement remboursés, et des avances remboursables de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (taux fixe à 0 %) qui disparaissent peu à peu.



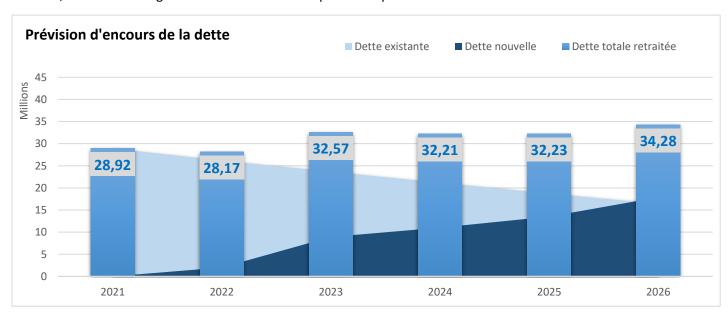
#### **Extinction de la dette**

Pour le Budget Production-Transport, l'extinction de la dette arbore un profil linéaire décroissant jusqu'en 2041, puisque le dernier prêt signé en 2020 pour le financement de Ar C'Hastell sur une durée de 20 ans a fini d'être encaissé cette année. Pour le Budget Distribution, le profil d'extinction est nettement plus abrupt, jusqu'à l'année 2036, dans la mesure où les prêts sont contractés sur une durée de 15 années.

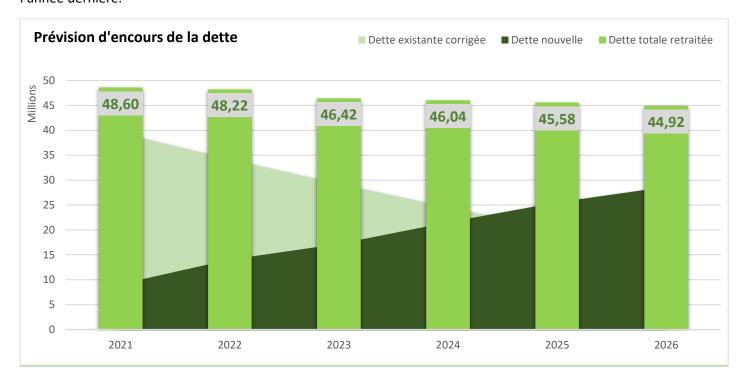
# 4.1.2. Evolution prévisionnelle de la dette

Sur le Budget Production-Transport, le financement du PPI 2022-2026, dont le montant est supérieur aux estimations présentées au PPI précédent, va entrainer une hausse progressive de l'encours de la dette sur la période, de l'ordre de + 6 M€.

Et il ne faut pas perdre de vue, qu'après 2026, le financement du feeder Baud-Brech, dont la construction viendra de débuter, occasionnera également un recours à l'emprunt complémentaire.



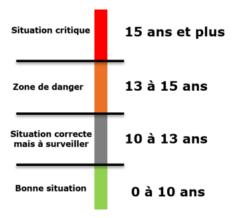
Sur le Budget Distribution, en revanche les simulations actualisées pour les années à venir, confirme que la diminution du recours à l'emprunt, réduit l'encours de la dette sur la période à venir plus rapidement que ce qui était présenté l'année dernière.



# 4.1.3. Capacité de désendettement

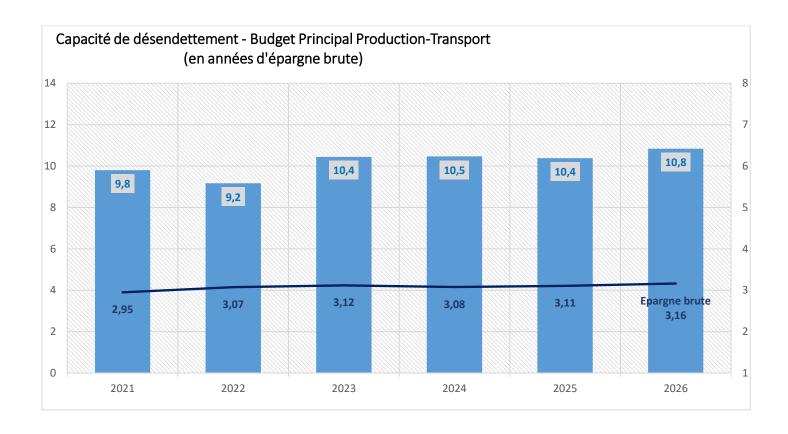
La Capacité de désendettement est le principal indicateur de solvabilité qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait au Syndicat pour se désendetter totalement si elle y affectait l'intégralité de son épargne brute. Son mode de calcul est le suivant : encours de dette au 31 décembre / épargne brute au 31 décembre.

Un seuil prudentiel de 12 ans et un seuil critique de 15 ans, sont fixés par la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Toutefois, les caractéristiques du SPIC dont les recettes sont-elles mêmes conditionnées aux dépenses, autorise le Syndicat à être moins contraint quant à l'interprétation de ces seuils.

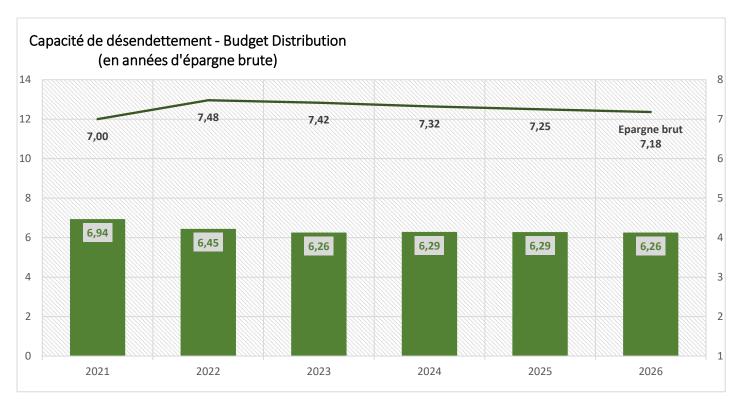


Des retraitements sont opérés sur les données budgétaires brutes afin d'apporter une meilleure lisibilité sur la réalité de la situation financière du Syndicat. Les retraitements consistent pour l'essentiel, à exclure des calculs les dépenses ou recettes d'exploitation de nature exceptionnelle (cessions d'immobilisation, régularisations comptables, soultes) qui améliorent ou dégradent artificiellement les équilibres de la section.

Considérant que sur le Budget Principal Production-Transport, l'encours de la dette augmente de 20 % sur la période 2022-2026, il n'est pas surprenant que le ratio se détériore. Toutefois, en raison du maintien, voire d'une amélioration de l'épargne, le ratio évolue encore raisonnablement sur la période, passant de 9.2 années à un peu moins de 11 années.

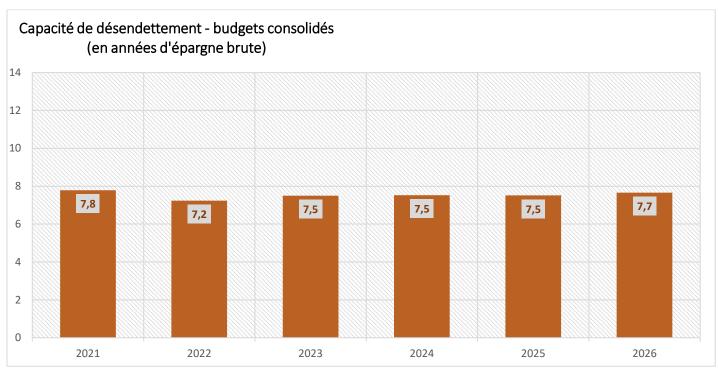


Sur le Budget Distribution, malgré un niveau d'épargne légèrement décroissant, la capacité de désendettement s'améliore grâce à la diminution de l'encours, passant de 6.45 années en 2022 à 6.26 années en 2026.



Si l'analyse individuelle des 2 budgets est indispensable à la transparence des éléments financiers pour le DOB, il est intéressant de rappeler que les établissements bancaires, lorsqu'ils jugent la santé financière d'une collectivité ou d'un établissement, regarde la dette et plus particulièrement la capacité de désendettement des **budgets consolidés**.

La fusion des données permet d'obtenir une nouvelle courbe de capacité de désendettement, dont les prévisions s'établissent à moins de 8 années, avec une situation prévisionnelle pour 2026 qui serait équivalente à celle de 2021.



## 4.2. L'INVESTISSEMENT

Depuis 2012, les montants annuels moyens des investissements financés par Eau du Morbihan s'élèvent à 5.6 M€ en Production-Transport et 6.5 M€ en Distribution, soit un total de 121 M€ de travaux d'équipement réalisés en 10 ans par le Syndicat.

# 4.2.1. Politique d'investissement structurante en Production-Transport

Depuis 2012, Eau du Morbihan s'engage dans une politique patrimoniale ambitieuse visant à :

- Assurer la protection et la disponibilité de la ressource ;
- Doter le territoire des infrastructures nécessaires pour fournir aux morbihannais de l'eau en quantité suffisante ;
- Diversifier ses sources de Production en mobilisant notamment les ressources souterraines pour soulager les ressources superficielles ;
- Optimiser les infrastructures existantes et les moderniser afin de répondre aux besoins des territoires et aux exigences sanitaires ;
- Entretenir et mettre à niveau les infrastructures de stockage;
- Développer et optimiser les infrastructures de transport et d'interconnexions.

## 4.2.2. Programmes d'investissement territorialisés en Distribution

Les investissements sont financés selon une enveloppe annuelle globale répartie entre les territoires selon le linéaire de canalisation, le nombre d'abonnés et l'indice linéaire de perte.

L'enveloppe annuelle, dont le montant moyen s'élève à plus de 7 M€ sur la période 2022-2026 :

- Est principalement dédiée aux travaux d'extension, renforcement et renouvellement de canalisations (85 %),
- Intègre également une part de travaux exceptionnels pour les réservoirs notamment (7 %),
- Prévoit une réserve pour les travaux de desserte intérieure des lotissements réalisés sous convention et totalement remboursée (8 %).

## 4.2.3. Etat d'actif au 31 décembre 2021

L'état d'actif reflète la politique d'investissement soutenue par Eau du Morbihan. L'actif qui pesait un peu moins de 156 M€ en 2012 s'élève au 31 décembre 2021 à 258 M€.



# 4.2.4. Les aides à l'investissement de l'agence de l'eau Loire Bretagne



Le Département ayant mis fin à son dispositif d'aide aux travaux de Production et Transport d'eau potable, depuis 2015, l'agence de l'eau reste le seul co-financeur de Eau du Morbihan. Cependant, le soutien financier accordé par l'agence est en chute libre. Ses domaines d'intervention se limitent aux périmètres de protection de captage (PPC), aux études d'amélioration des outils de Production, aux priorités sanitaires des équipements, à la campagne de lutte contre les CVM (Chlorures de Vinyl Monomère), à la gestion patrimoniale des réseaux de Distribution avec pour toile de fond les économies d'eau. L'agence accompagne prioritairement les projets classés en zone de revitalisation rurale (ZRR).

L'agence s'est également vu confier la gestion des fonds Plan France Relance pour la sécurisation des infrastructures et des réseaux d'eau potable.

## Récapitulatif des subventions en cours (montants en €)

ANNEE DU DOSSIER	BUDGET	SECTEUR	ОВЈЕТ	MONTANT OPERATION	MONTANT SUBVENTION	Observation
2016	Principal Production- Transport	Oust à Brocéliande Communauté	Etude hydrogéologique du site de l'Aff - Communes de Beignon et Paimpont	323 033	193 820	Acompte n°1 en 2017 Acompte n°2 et solde en 2021
2018	Distribution	Oust à Brocéliande Communauté	Campagne CVM commune de Tréal	39 018	19 509	Acompte n°1 et solde en 2021
2019	Distribution	Centre Morbihan Communauté	Campagne CVM commune La Chapelle Neuve	218 000	109 000	Acompte n°1 en 2020 Acompte n°2 et solde en 2021
2020	Distribution	Roi Morvan Communauté	Renouvellement conduite AEP commune de Langonnet	379 103	151 641	Acompte n°1 et n°2 en 2021 Reste à percevoir 15 164,12
2020	Distribution	Oust à Brocéliande Communauté	Campagne CVM Phase 2 commune de Tréal	33 650	16 825	Acompte n°1 et solde en 2021
2020	Principal Production- Transport	AQTA	Mise en place des clôtures de protection autour du captage de Houat	12 784	6 392	Travaux non réalisés à ce jour
2020	Principal Production- Transport	Eau du Morbihan	Réalisation du programme "Eau pour demain"	21 600	10 800	Programme en cours
2020	Principal Production- Transport	Redon Agglomération/ Oust à Brocéliande communauté	Etude d'opportunité de mise en œuvre de PSE captages du Gue Blandin et de fandemay	19 625	9 812	Programme terminé Reste à percevoir 9 812
2021	Distribution	Ploemel Communauté	Campagne CVM commune La Croix Hellean	130 000	65 000	Acompte n°1 en 2021 Reste à percevoir : 45 500
2021	Principal Production- Transport	Roi Morvan Communauté	Station de production d'eau potable de Minez Du à Langonnet	520 000	260 000	Travaux en cours

## 4.3. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Le Plan Pluriannuel d'investissement 2022-2026 détaillé figure en annexe du rapport.

# 4.3.1. Le PPI en Production-Transport

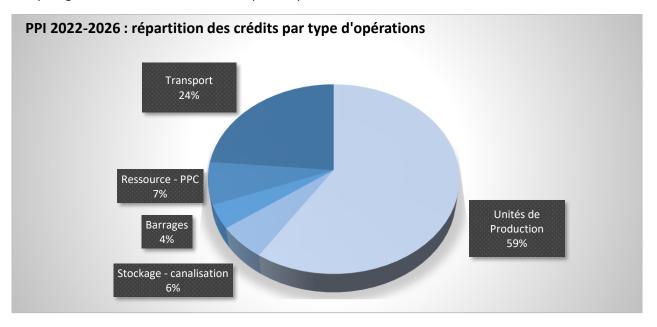
## **En chiffres**

Le PPI 2022-2026 affiche un montant total de 27.62 M€, soit presque 10 M€ de plus que sur la période précédente, 2021-2025. Cette augmentation de l'enveloppe prévisionnelle d'équipement s'explique par :

- L'actualisation des montants de construction des unités de Production Minez-Du, Toultreincq et Lac au Duc ;
- Les dépenses supplémentaires liées au traitement des métabolites ;

- L'inscription de crédits relatifs au démarrage du feeder Baud-Brech dès 2025.

Avec plus de 59 % des crédits affectés, les travaux de modernisation et construction d'unités de Production représentent encore les plus gros volumes d'investissement pour la période 2022-2026.



#### Unités de Production

Les opérations de construction d'ouvrage et les travaux programmés sur les infrastructures visent à assurer la continuité de service de Production d'eau potable et la distribution d'une eau répondant aux exigences sanitaires en :

- Sécurisant les process de traitement et adaptant les filières à la qualité des eaux brutes prélevées (reminéralisation, matières organiques, produits phytosanitaires, métabolites pertinents, ...) et à leur disponibilité;
- Assurant la gestion patrimoniale des ouvrages;
- Sécurisant les sites contre les intrusions, les risques de pollutions ou de dysfonctionnements;
- Améliorant le rendement et évitant les pertes d'eau dans les process ;
- Limitant leur impact sur l'environnement par la gestion des sous-produits et des terres de décantation, et la mise en place de lagunes.

**UP MINEZ-DU**: l'opération consiste en la construction d'une usine de traitement d'eau potable à partir d'eau souterraine, lieu-dit Minez Du, Commune de Langonnet et son raccordement aux ouvrages existants ainsi que l'adaptation et sécurisation des forages/puits. Cette UP vient en remplacement de l'actuelle usine devenue obsolète.

**UP TOULTREINCQ:** l'opération comprend la construction de la nouvelle filière de traitement de l'usine, ainsi que l'équipement de 2 forages (F5 et F8) qui seront raccordés à l'usine, en complément des prises d'eau de surface existante. Le programme prévoit la réalisation des aménagements sur la parcelle de l'usine existante, la réhabilitation et la démolition de certains ouvrages de l'usine actuelle et le déséquipement de toute la filière de l'usine du Conveau. Ce projet contribue à la diversification des ressources et constitue un enjeu majeur de sécurisation du Nord-Ouest du périmètre.

**UP LAC AU DUC:** L'opération consiste en des travaux de construction d'un local dédié à l'étape de déshydratation, la remise à niveau d'ouvrage de génie civil de la filière boue existante, la remise à niveau des postes électricité, réactifs, instrumentation, équipements électromécaniques et pompage.

**Enveloppe métabolites :** Figurent également au PPI des opérations d'adaptation des filières de traitement des stations ESO en intégrant une étape de filtration sur charbon actif.

#### Ressources, protection des périmètres de captage et barrages

Dans la logique de diversification et de protection de la ressource en eau, les projets visent :

- Des recherches en eau sur certains périmètres sensibles, comme le secteur de Roi Morvan Communauté par exemple,
- Des travaux de confortements des retenues et barrages, visant également la sécurité publique à l'image des travaux entrepris sur le barrage du Lac au Duc dans le secteur de Ploërmel Communauté ;
- La protection des ressources par l'établissement des périmètres de protection, la pose de clôtures et l'entretien des parcelles.

#### Stockage et canalisation

Le PPI 2022-2026 pérennise la mise à niveau des réservoirs de tête avec l'inscription d'une tranche n° 2 du programme global et hiérarchisé de réparation et réhabilitation des ouvrages de stockage.

#### **Transport**

Les projets identifiés sont issus de l'expertise interne qui s'appuie notamment sur l'étude de sécurisation validé par le Comité Syndical de Eau du Morbihan en 2015 (en cours de mise à jour en interne).

Feeder Baud-Brech: L'étude de sécurisation a notamment permis d'identifier la nécessité de réaliser le feeder Baud-Brech, figurant pour une première tranche en fin du PPI. Ce projet permettra d'optimiser la mobilisation des unités de Production du Blavet en période de pointe de consommations, et de limiter la tension actuellement observée sur le tronçon Kerpolican-Ville aux Vents du réseau d'interconnexions, compte tenu des besoins importants de l'agroalimentaire en centre Morbihan.

#### 4.3.2. Le PPI en Distribution

#### **En chiffres**

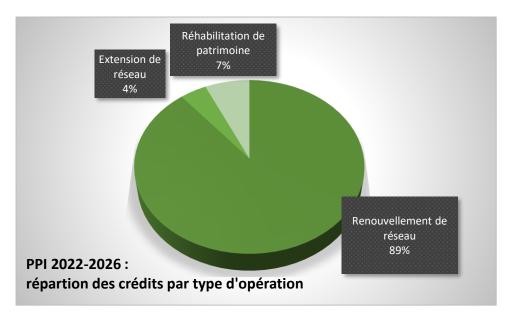
Le PPI 2022-2026 en Distribution représente une enveloppe annuelle de 7.33 M€, soit un total de 36,66 M€ sur la période de 5 ans.

Conformément aux engagements pris par les membres du Comité Syndical à l'occasion de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021, l'enveloppe d'investissement sur la période 2021-2025 est augmentée de 500 000 € chaque année (+ 7 %), et affectée à des programmes d'intervention spécifiques destinés à lutter contre le CVM.

Pour répondre aux principes et à la stratégie générale de continuité, de performance et de qualité du service, les programmes de travaux visent à assurer une gestion patrimoniale des réseaux par d'importants travaux de renouvellement, le maintien à niveau des réservoirs par des chantiers de réhabilitation et à renforcer les réseaux pour faire face aux évolutions en lien avec l'urbanisation des territoires et la consommation des abonnés.

Ils s'appuient également sur l'expertise interne et sur :

- Une connaissance du patrimoine, au travers notamment du SIG. Une étude patrimoniale est réalisée et mise à jour en interne permettant, à partir d'une connaissance des périodes de pose, des matériaux, ... d'identifier les enveloppes et les priorités de travaux nécessaires,
- Les indicateurs de performance et notamment l'évolution de l'indice linéaire de perte,
- Les observations des exploitants au sein des RAD et l'analyse des maîtres d'œuvre,
- L'expertise des résultats du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle des exploitants,
- Les visites de terrain.



Les opérations de renouvellement de réseau représentent le principal poste de dépense en investissement. Elles sont réparties dans les différentes lignes des AP/CP :

- L'enveloppe travaux dans sa quasi-intégralité;
- Une part des accords-cadres à bons de commande ;
- L'enveloppe de travaux exceptionnels pour partie ;
- L'enveloppe CVM dans sa totalité



Maîtrise des charges et donc des tarifs, capacité d'autofinancement pérenne destinée à soutenir un programme d'investissement ambitieux et une performance du service public, sont autant d'indicateurs de la solidité économique du modèle Eau du Morbihan depuis 2012.

Eau du Morbihan est un outil au service des territoires, basé sur le principe de solidarité. Compte tenu de son périmètre, il associe :

- **Les avantages d'une structure de taille importante**, permettant de développer moyens et expertises, dans une logique de solidarité,
- Tout en conservant une approche territoriale et une proximité avec ses membres, via notamment les Commissions géographiques locales et la Charte de Gouvernance.

Par son organisation, sa vocation et ses missions, Eau du Morbihan :

- Joue pleinement son rôle d'acteur historique de la sécurisation départementale en eau potable, pour l'ensemble de son périmètre, et au-delà, sur tout le Morbihan, dans une logique de mutualisation,
- S'inscrit dans une gestion quantitative de la ressource, passant par la mutualisation des infrastructures et la performance des équipements, mais aussi par une meilleure connaissance des consommations pour cibler et accompagner les démarches d'économies d'eau,
- Assure la qualité de l'eau desservie, non seulement par le biais de traitements performants, mais également par des actions de préservation et d'amélioration de la qualité de la ressource en eau brute,
- Met en œuvre ces axes prioritaires dans une logique de partenariat, de complémentarité et de subsidiarité avec les acteurs, tant les autres producteurs d'eau que les opérateurs de bassins versants, ou encore les chambres consulaires,
- Préserve l'approche territoriale et de proximité, avec ses membres,
- Élargit son expertise au bénéfice des territoires, en proposant de porter, pour le compte de ses membres, les services d'assainissement collectif et/ou non collectif.

Enfin, indépendamment de l'obligation légale de porter à la connaissance des membres de l'assemblée la santé financière du Syndicat, le Débat d'Orientations budgétaires constitue un moment privilégié pour appréhender l'ensemble des éléments extérieurs qui s'imposent à l'organisation du service public :

- Contexte économique où l'inflation sur les matériaux de construction engendre de sérieuses augmentations sur les coûts des marchés de travaux,
- Réponse dans les délais impartis aux exigences sanitaires imposées par l'Etat,
- préservation de la ressource en eau,
- adaptation aux évolutions économiques, démographiques et climatiques.

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2026 (en M€)

	r	PROG	JKAWIWE P	LUKIA	NNU	EL D.	INVES	11221	IVIEN	11 204	22-20.	26 (en M€)
	Commissions locales	Opérations	localisation	Antérieur	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et suivants	total 2022-2026	commentaires
UNITES DE PRODUCTION/STOCKAGE/CANALISATIONS	AQTA	Tréauray	Sainte Anne d'Auray	15,32	0,48						0,48	Construction nouvelle unité de production
	AQTA	Réhab dispositif eau brute Houat	Houat	0,08				0,00	0,00	0,15	0,00	Diagnostic hydraulique et canalisations eaux brutes
	AQTA	Etanchéité bache Houat	Houat							0,25	0,00	Développements racinaires
	AQTA	Stockage	Hoëdic		0,18	0,15					0,33	Doublement de la capacité de stockage avec participation AQTA (et reprise du GC existant le cas échéant)
	AQTA	Kergoudeler	Pluvigner					0,00	0,00	0,45	0,00	Raccordement forage de Filerit
	CC Belle-lle	Sécurisation et ressource belle ile	Belle lle	0,20				0,00	0,00	0,66	0,00	Réaménagement Loqueltas
	CC Belle-lle	reprise béton antoureau	Le Palais							0,15	0,00	Protection béton
	De l'Oust à Brocéliande communauté	Bellée	Saint Congard		0,20						0,20	Reprise étanchéité toiture
	EDM	Mise à niveau des stations ESO	EDM	1,14	0,10	0,10	0,00				0,20	Programme global hiérarchisé de remise à niveau du patrimoine des stations d'eau souterraine
	EDM	Mise à niveau des réservoirs de tête	EDM	1,83							0,00	Programme global hiérarchisé de remise à niveau des réservoirs Productio
	EDM	Mise à niveau des réservoirs de tête - T2	EDM			0,07	0,25	0,25	0,00	0,00	0,57	Tranche 2 - Programme global hiérarchisé de remise à niveau des réservoir Production
	EDM	Démolition de stations à l'arrêt -T2	EDM							0,20	0,00	Tranche 2 - Programme démolition des stations à l'arrêt
	EDM	Déplacement/renou canalisation	EDM	0,24	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10		0,50	Enveloppe pour faire face aux projets d'aménagement / renouvellement
	EDM	traitement métabolites de pesticides	EDM		0,08	0,34	0,63	0,51	0,68		2,24	Enveloppe pour faire face aux projets d'aménagement / renouvellement
	Roi Morvan communauté	Toultreincq	Gourin	0,19	2,00	5,80	0,15				7,95	Refonte UP, sécurisation et diversification de la ressource - actualisation au regard du calendrier
	Roi Morvan communauté	Tourlaouen	Plouray		0,08	0,21	0,33				0,62	Extension capacité à 60 m3/h + traitement métabolite - EP pour différents sécanarii selon résultats analytique des nouvelles ressources
	Roi Morvan communauté	Minez Du	Langonnet	0,12	0,71	0,74					1,45	Refonte UP
	Arc Sud Bretagne	Pen Mur	Muzillac				0,00			0,05	0,00	Diagnostic et étude préliminaire
	Ploërmel communauté	Prassay	Val d'Oust		0,08	0,50	0,47	0,00	0,00		1,05	Mise à niveau UP + métabolite s: EP de scénarii / qualité nouvelles resources
	Ploërmel communauté	UP Lac au duc	Ploërmel	0,01	0,62	0,63					1,25	Revêtement prétraitement 2022 + fillère boues 2022/2023
	Pontivy communauté	Perthuis rouge	Radenac			0,05	0,40			0,20	0,45	Réalisation bâche pour sécu UP et sécurisation Rohan
	Questembert communauté	Le Logo	Questembert	0,02	0,26						0,26	Travaux sur filière - test filtre charbon
	Redon agglomération	Carrouis	Béganne				0,06	0,36		0,00	0,42	Etude préliminaire de raccordement du forage de 25 m3/h et adaptation de la filière - + métabolites
	sous-total			19,15	4,89	8,69	2,39	1,22	0,78	2,11	17,97	to mere vineadontes
BARRAGES	CC Belle Ile	Barrage Borfloc'h	Belle Ile	0,02							0,00	Réhausse pour augmentation du stock
	Ploermel communauté	Devoiement canalisation Lac au duc	Ploërmel	0,18							0,00	avenant
	Ploermel communauté	Barrage du Lac au Duc	Ploërmel - Taupont	1,03	1,13						1,13	Sécurisation + évacuateur de crues (participation des co-propriétaires et co + déplacement conduite + tour de prise + passe à anguilles Remboursement partenaires
		SOUS-TOTAL			1,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,13	Remoorsement partenaires
RESSOURCES PPC	EDM	Recherches en eau	EDM	1,67	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20		1,00	Recherche en eau et études sur ressource
	EDM	PPC	EDM	0,91	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20		1,00	Procédure + indemnisation + acquisition foncière
		SOUS-TOTAL		2,58	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,00	2,00	
TRANSPORT	EDM	liaison MAXENT (35) Fosse Noire	Beignon	0,16							0,00	Projet conjoint avec Ouest 35-calendrier fonction du Syndicat Ouest 35
	EDM	Réservoir de Locmaria	Ploëmel	0,10	0,02						0,02	Reprise étanchéité
				0,10								·
	EDM	Réservoir sur Tour de Kerguéro	Brech	0.05	0,35		0.15			2.05	0,35	Réhabilitation revêtement intérieur
	EDM	sécurisation ex-SIAEP de Rohan	Pontivy CC (Rohan)	0,05			0,15	3.00	4.00	3,05	0,15	Sécurisation - bâche Pertuis Rouge
	EDM	Feeder Baud - Brech SOUS-TOTAL	Ba ud-Brech	0,10	0,37	0,00	0,15	2,00	4,00	7,50 10,55	6,00	Etude préliminaire (tracé, contraintes)
	TOTAL PRODUCTION-TRANSPORT											]
IOTAL PRODUCTION-TRANSPORT					6,79	9,09	2,94	3,62	5,18	12,66	27,62	I
	Commissions locales	Opérations	localisation	2021	2022	2023	2024	2025	2025		total	commentaires
DISTRIBUTION	périmètre	Programmes antérieurs		4,04					<u> </u>		0,00	
	Distribution périmètre	Programme 2021-2023		4,61	7,33	7,33	2,73				17,39	Extension, renouvellement, reconfiguration, sectorisation,
	Distribution périmètre	Programme 2021-2023  Programme 2024-2026		4,01	7,55	1,55	4,61	7,33	7,33		19,27	extension, renouverteillent, reconfiguration, Sectorisation,
	Distribution					, . <del></del>		, . <del></del>			1	
		TOTAL DISTRIBUTION	8,65	7,33	7,33	7,34	7,33	7,33		36,66		



27 rue de Luscanen • CS 72011 • 56 001 Vannes cedex 02 97 47 91 39 • contact@eaudumorbihan.fr • www.eaudumorbihan.fr